

## Table des matières

<b>CHAPITRE I</b>	<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>CHAPITRE II</b>	<b>Résumé</b> .....	<b>1</b>
<b>CHAPITRE III</b>	<b>Analyse des rubriques par nature</b> .....	<b>3</b>
<b>A. Charges</b> .....		<b>3</b>
<b>B. Recettes</b> .....		<b>5</b>
<b>CHAPITRE IV</b>	<b>Evolution des recettes générales selon la classification administrative</b> .....	<b>6</b>
<b>A. Evolution des recettes fiscales</b> .....		<b>6</b>
1. Introduction .....		6
<b>B. Examen de détail des principales recettes fiscales</b> .....		<b>7</b>
1. Personnes physiques .....		7
a) Impôt sur le revenu .....		7
b) Impôt sur la fortune .....		8
2. Personnes morales .....		8
a) Impôt sur le bénéfice .....		8
b) Impôt sur le capital .....		9
3. Autres impôts et taxes .....		10
a) Recettes des impôts sur les gains immobiliers, les droits de mutations immobilières et l'impôt à la source .....		10
<b>C. Evolution des recettes générales - Commentaires des rubriques par Services</b> .....		<b>10</b>
1. Administration générale .....		10
2. Finances .....		10
3. Ecoles .....		11
4. Génie civil, environnement et énergie .....		11
5. Urbanisme et architecture .....		12
6. Culture .....		12
7. Sports .....		12
8. Aide sociale .....		12
<b>D. Evolution des charges générales - Commentaires des rubriques par Services</b> .....		<b>13</b>
1. Administration générale .....		13
2. Finances .....		14
3. Ecoles .....		15
4. Police locale et mobilité .....		16
5. Génie civil, environnement et énergie .....		17
6. Urbanisme et architecture .....		18
7. Informatique .....		19
8. Culture .....		20
9. Sports .....		21
10. Aide sociale .....		22
11. Curatelles d'adultes .....		23
<b>CHAPITRE V</b>	<b>Politique du personnel</b> .....	<b>24</b>
<b>A. Effectif du personnel et dotation</b> .....		<b>24</b>
1. Dotation du personnel .....		24
2. Postes nouveaux ou à confirmer .....		25
3. Réductions ou suppressions de postes .....		28
4. Transfert de postes ou de dotation .....		28
5. Modifications temporaires .....		28
6. Dotation .....		28
7. Nouveau système salarial .....		28
<b>B. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel</b> .....		<b>28</b>
1. Indexation .....		28
2. Evolution des charges du personnel .....		28
<b>CHAPITRE VI</b>	<b>Situation financière de la Commune</b> .....	<b>30</b>
<b>CHAPITRE VII</b>	<b>Budget des investissements</b> .....	<b>31</b>
<b>A. Explications détaillées des investissements</b> .....		<b>31</b>
1. Solde des investissements déjà votés (Catégorie I) .....		31
2. Investissements à voter lors du budget 2020 (Catégorie II) .....		32
3. Investissements à voter ultérieurement (Catégorie III) .....		58
<b>B. Capacité d'investissement et charges financières</b> .....		<b>59</b>
1. Capacité d'investir .....		59
2. Financement des investissements .....		59
3. Charges financières .....		59
<b>CHAPITRE VIII</b>	<b>Obtention d'une limite de crédit pour financer des ponts de trésorerie communale</b> .....	<b>60</b>
<b>A. Besoin de liquidités arrêté au 31.12.2020</b> .....		<b>60</b>

# Message du Conseil communal au Conseil général

(du 5 novembre 2019)

## 47 - 2016-2021: Budget 2020 de la Ville de Fribourg

### CHAPITRE I Introduction

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'honneur de vous soumettre le budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2020, dont les prévisions sont les suivantes :

<b>Total des charges :</b>	CHF	264'845'942.20
<b>Total des revenus :</b>	CHF	265'279'231.30
<b>Résultat (bénéfice) :</b>	<b>CHF</b>	<b>433'289.10</b>

Ce budget excédentaire de CHF 0.4 mio, représentant 0.2% du total des charges de CHF 236.9 mio (imputations internes de CHF 28.0 mio déduites), est à considérer comme un équilibre.

Le budget de l'exercice 2020 reste stable par rapport au budget précédent qui présentait un bénéfice de CHF 0.5 mio (soit 0.2% du total des charges également).

A noter que le résultat avant attribution aux réserves et provisions volontaires est de **CHF 7.7 mio** et qu'une proposition d'abaisser le coefficient d'imposition communal de 0.816 à 0.80 fait partie intégrante de ce message.

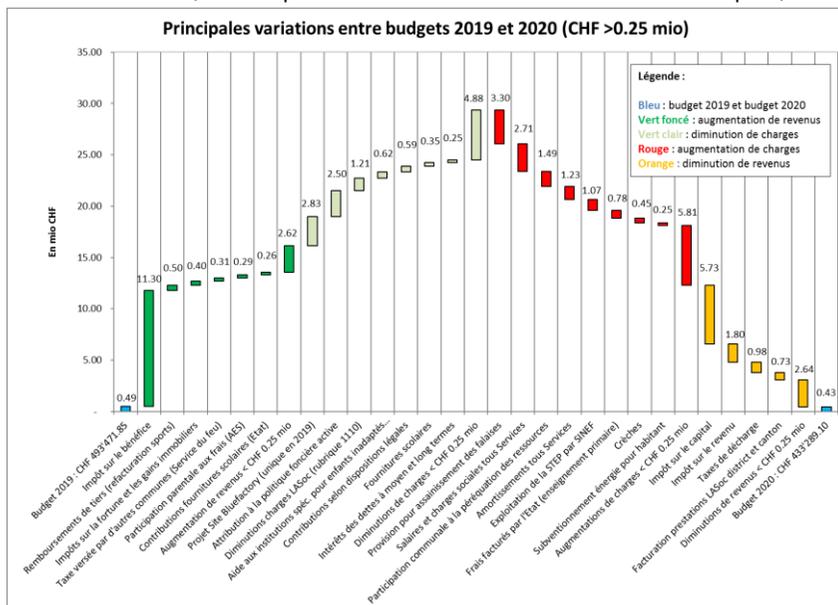
### CHAPITRE II Résumé

Le budget 2020 est marqué par les éléments principaux suivants :

- Les **recettes fiscales** augmentent de CHF 4.4 mio, en majeure partie en raison de l'augmentation des prévisions de l'impôt des personnes morales sur le bénéfice (CHF +11.3 mio) à l'origine de laquelle se trouvent des éléments de nature structurelle, et une chute de l'impôt sur le capital (CHF -5.7 mio). L'effet sur ce dernier est dû à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale des entreprises et aux déductions qui seront possibles dès 2020. L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques se réduit de CHF 1.6 mio en raison principalement de la baisse du coefficient d'impôt de 0.816 à 0.80 proposé dans ce message au profit de tous les contribuables. Les contributions, émoluments et taxes diminuent de CHF 0.9 mio.
- Les **charges du personnel** augmentent de CHF 2.7 mio. De cette évolution, quatre éléments distincts sont uniques : la diminution de CHF 1.0 mio suite au transfert des employés de la STEP à SINEF SA, une augmentation de CHF 0.4 mio liée aux coûts du nouveau système salarial, un montant de CHF 1.4 mio supplémentaire à prévoir en raison de l'augmentation de la part employeur des cotisations à la CPPVF ainsi qu'une augmentation des cotisations SUVA pour les accidents professionnels et non professionnels, à hauteur de CHF 0.1 mio et diverses charges sociales (allocations pour enfants, etc.) pour CHF 0.2 mio. Les autres éléments qui influencent les charges salariales sont la progression salariale usuelle (paliers) pour CHF 0.7 mio, des gains de mutation (des employés en fin de carrière se font remplacer par des collaborateurs plus jeunes qui perçoivent un salaire moins élevé) pour un montant de CHF -0.3 mio, et finalement une augmentation nette réelle de CHF 1.2 mio en terme d'effectifs. Hors effet CPPVF et coût du nouveau système salarial, la progression de la masse salariale se monte à 0.9% et est conforme à la limite de 1.5% fixée par le Conseil communal. A noter qu'en présence d'une inflation légèrement négative depuis la dernière adaptation au renchérissement (en 2011), le budget n'intègre aucune adaptation des salaires nominaux.

- Les **biens, services et marchandises** augmentent de CHF 1.9 mio, principalement en raison de la prise en charge de la facture des prestations de SINEF SA pour la STEP (CHF 1.0 mio, neutre car compensé par une diminution des charges salariales, voir point ci-dessus), des charges des activités scolaires, journées et camps de sport pour CHF 0.7 mio, des coûts supplémentaires pour le transport des élèves (CHF 0.1 mio) ainsi que pour des études, des projets spécifiques, des logiciels et des prestations de tiers (projets et honoraires).
- Le montant à payer au titre de **remboursements et participations à des collectivités publiques** diminue de CHF 0.8 mio (frais facturés par l'Etat), celui des **subventions** diminue de CHF 1.7 mio parce qu'en 2019, un budget de CHF 2.8 mio avait été inscrit pour trois projets sur le site stratégique blueFACTORY, et que ce même poste se voit inscrire en 2020 une charge supplémentaire de CHF 1.5 mio au titre de la péréquation des ressources, dont la base de calcul prend en compte pour la première fois les recettes fiscales de 2017, en forte hausse en comparaison intercommunale.
- L'attribution aux **réserves et provisions** augmente de CHF 0.6 mio ; la réserve de politique foncière active (CHF 2.5 mio en 2019) n'a pas été repourvue, la provision pour l'assainissement de la Pila a été reconduite au même niveau qu'en 2019 (CHF 4.0 mio) et il est proposé de créer une nouvelle provision pour l'assainissement des falaises à hauteur de CHF 3.3 mio.

Le graphique suivant montre les écarts supérieurs à CHF 0.25 mio entre le budget 2019 celui de 2020 (hors imputations internes et transferts de rubriques) :

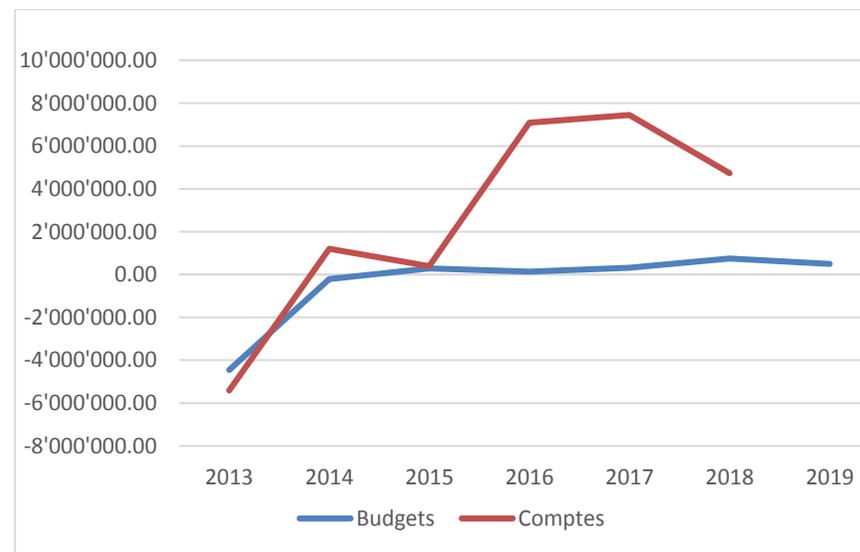


La comparaison budgets/comptes communaux entre les excédents de charges ou de recettes en pourcent des recettes totales (imputations internes déduites) pour les années 2013 à 2019 est la suivante :

Années	Budgets	%	Comptes	%
2013	-4'456'475.00	-2.27	-5'414'198.22	-2.69
2014	-208'668.00	-0.11	1'209'094.20	0.52
2015	279'764.00	0.18	389'053.25	0.17
2016	139'219.00	0.06	7'094'605.90	3.11
2017	318'097.90	0.15	7'450'164.86	3.34
2018	748'689.90	0.29	4'738'179.14	2.02
2019	493'471.85	0.21		
Cumul			15'466'899.13	

Comme le démontre le tableau ci-dessus, les comptes des trois dernières années, suite à des budgets proches de l'équilibre, sont bénéficiaires.

### Comparaison entre les excédents de charges ou de recettes en CHF entre les comptes et les budgets de 2013 à 2019



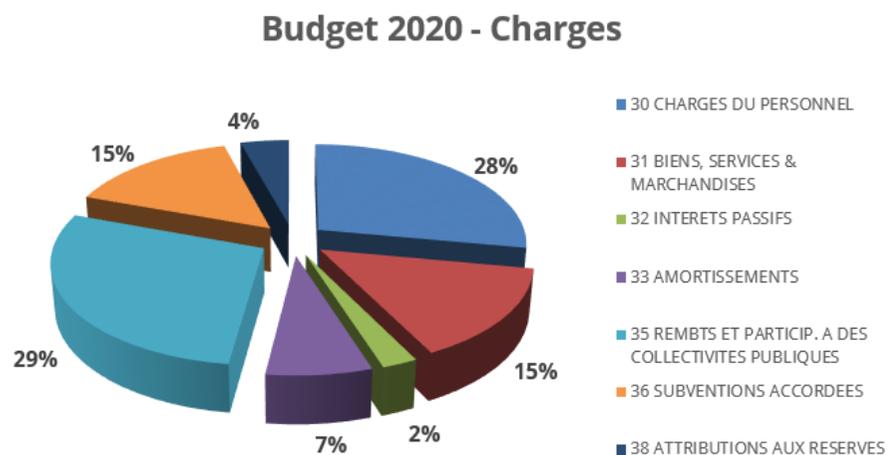
## CHAPITRE III

### Analyse des rubriques par nature

Pour une meilleure lisibilité des budgets, une première analyse est faite selon la classification par nature. Ensuite, une analyse selon la classification administrative, qui est celle faisant foi pour l'adoption du budget, est présentée.

#### A. Charges

Les charges du budget 2020, sans les imputations internes, se répartissent ainsi :



Les charges de la Commune, hors imputations internes, se montent au budget 2020 à CHF 236.9 mio, contre CHF 233.2 mio au budget 2019, ce qui représente une augmentation de 1.6%.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart en CHF	Ecart en %
30	Charges de personnel	66'117'520	63'412'451	2'705'069	4.3
31	Biens, services et marchandises	34'770'212	32'871'711	1'898'501	5.8
32	Intérêts passifs	5'658'900	5'840'900	-182'000	-3.1
33	Amortissements	16'720'252	15'492'045	1'228'207	7.9
35	Remboursements et participations à des collectivités publiques	67'483'610	68'298'086	-814'476	-1.2
36	Subventions accordées	35'973'769	37'709'518	-1'735'749	-4.6
38	Attributions aux réserves	10'160'089	9'602'621	557'468	5.8
	<b>Total sans les imputations internes</b>	<b>236'884'353</b>	<b>233'227'332</b>	<b>3'657'021</b>	<b>1.6</b>

Les **charges du personnel** (rubrique 30) augmentent de CHF 2.7 mio (+4.3%). De cette évolution, quatre éléments distincts sont uniques : la diminution de CHF 1.0 mio suite au transfert des employés de la STEP à SINEF SA, une augmentation de CHF 0.4 mio liée aux coûts du nouveau système salarial, un montant de CHF 1.4 mio supplémentaire à prévoir en raison de l'augmentation de la part employeur des cotisations à la CPPVF ainsi qu'une augmentation des cotisations SUVA pour les accidents professionnels et non professionnels (AAP et AANP), à hauteur de CHF 0.1 mio et diverses charges sociales (allocations pour enfants, etc.) pour CHF 0.2 mio. Les autres éléments qui influencent les charges salariales sont : CHF 0.7 mio de progression salariale usuelle (paliers), des gains de mutation (des employés en fin de carrière se font remplacer par des collaborateurs plus jeunes qui perçoivent un salaire moins élevé) pour un montant de CHF 0.3 mio, et finalement une augmentation nette réelle de CHF 1.2 mio liée aux nouveaux postes. Hors effet CPPVF et coût du nouveau système salarial, la progression de la masse salariale se monte à 0.9% et est conforme à la limite de 1.5% fixée par le Conseil communal dans son Plan financier. A noter qu'en présence d'une inflation légèrement négative depuis la dernière adaptation au renchérissement (en 2011), le budget n'intègre aucune adaptation des salaires nominaux.

La dotation du personnel passe de 531.3 EPT dans le budget 2019 à 551.1 EPT dans le budget 2020, soit une différence de 19.8 EPT (pour 658 employé/e/s en 2020). Les mouvements de personnel sont expliqués en détail dans le chapitre V. Les postes à repourvoir n'entraîneront pas d'augmentation de la masse salariale (gains de mutation entre collaborateurs jeunes remplaçant les collaborateurs âgés).

Les charges de la rubrique 31 « **Biens, services et marchandises** » augmentent de 5.8%, une augmentation de CHF 1.9 mio qui s'explique principalement en raison de la prise en charge de la facture des prestations de SINEF SA pour la STEP (CHF 1.0 mio, neutre car compensé par une diminution des charges salariales), des charges des activités scolaires, journées et camps de sport pour CHF 0.7 mio, des coûts supplémentaires pour le transport des élèves (CHF 0.1 mio) ainsi que pour des études, des projets spécifiques, des logiciels et des prestations de tiers (projets et honoraires).

Les charges de la rubrique 32 « **Intérêts passifs** » diminuent de 3.1% en raison des bonnes conditions actuelles en terme d'emprunt, ceci malgré de nouveaux investissements et l'augmentation du capital étranger.

Les charges de la rubrique 33 « **Amortissements** » augmentent de 7.9% à CHF 16.7 mio, au gré de l'activation des investissements mis en service.

Les charges de la rubrique 35 « **Remboursements et participations à des collectivités publiques** » diminuent de 1.2%, soit CHF 0.8 mio, en raison de diminutions annoncées des budgets de l'Etat dans divers domaines de l'administration communale (Ecoles CHF -0.2 mio, Aide sociale CHF -0.6 mio). Les diminutions de charges dans le domaine de l'Aide sociale se font parallèlement à des diminutions de recettes dans la plupart des cas.

En ce qui concerne les **subventions accordées**, la rubrique 36 voit ses charges diminuer de CHF 1.7 mio parce qu'un budget de CHF 2.8 mio avait été inscrit en 2019 pour trois projets sur le site blueFACTORY, non reconduits, et qu'une charge supplémentaire de CHF 1.5 mio a été inscrite au titre de la péréquation des ressources, dont la base de calcul prend en compte pour la première fois les recettes fiscales de 2017, en forte hausse en comparaison intercommunale. A ces écarts s'ajoutent des subventions culturelles en hausse (+0.3 mio) et une diminution des besoins de l'Aide sociale (LASoc) (CHF -0.5 mio).

La rubrique 38 « **Attributions aux réserves** » est constituée des montants suivants :

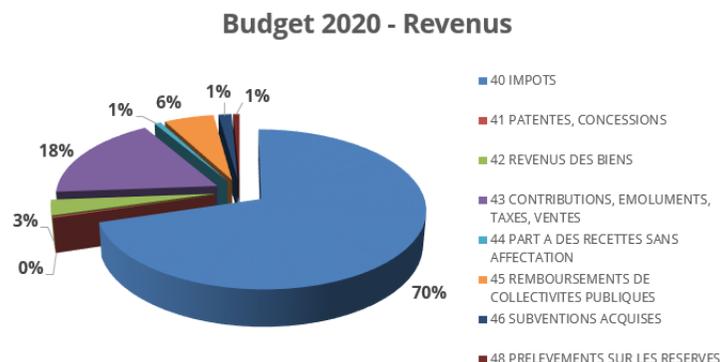
#### **Attributions aux réserves**

259.382.06	Provision pour la Pila	4'000'000.00
259.382.07	Provision pour assainissement des falaises	3'300'000.00
310.380.00	Réserve CO Belluard	52'699.00
311.380.00	Réserve CO Jolimont	41'458.00
312.380.00	Réserve DOSF	438'642.00
531.380.00	Décharge de Châtillon	450'000.00
532.380.00	Traitement et évacuation des eaux (STEP)	926'784.10
613.380.00	Bâtiments locatifs	950'506.00
		<b>10'160'089.10</b>

Les réserves sous rubrique xxx.380.xx sont des attributions à des réserves obligatoires ; les autres sont commentées sous lettre D, p. 13.

## B. Recettes

La répartition des recettes, sans les imputations internes, est la suivante :



Il est prévu pour 2020 une augmentation des recettes générales à CHF 237.3 mio contre CHF 233.7 mio au budget 2019 (+1.5%). Les principales fluctuations sont enregistrées dans les rubriques par nature suivantes :

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart en CHF	Ecart en %
40	Impôts et taxes	167'032'000	162'653'000	4'379'000	2.7
41	Patentes, Concessions	566'000	516'000	50'000	9.7
42	Revenus des biens	7'514'202	7'277'015	237'187	3.3
43	Contributions, émoluments, taxes, ventes	41'699'405	42'645'894	-946'489	-2.2
44	Parts à des recettes sans affectation	1'720'000	1'740'000	-20'000	-1.1
45	Remboursements de collectivités publiques	13'533'150	14'195'908	-662'758	-4.7
46	Subventions acquises	3'498'885	3'188'987	309'898	9.7
48	Prélèvement sur les réserves	1'754'000	1'504'000	250'000	16.6
	<b>Total sans imputations internes</b>	<b>237'317'642</b>	<b>233'720'804</b>	<b>3'596'838</b>	<b>1.5</b>

Le budget 2020 de la rubrique « **Impôts et taxes** » voit ses quatre principales positions impactées par la proposition de baisse du coefficient d'imposition communal, qui passe de 0.816 à 0.80 point prélevé sur la cote d'impôt cantonale. Malgré cette adaptation, le solde de la rubrique augmente de CHF 4.4 mio grâce notamment aux éléments suivants :

- ✎ CHF -1.8 mio pour les impôts sur le revenu des personnes physiques (stabilité de prévision, mais baisse due à la modification du taux d'imposition communal) ;
- ✎ CHF +0.2 mio pour les impôts sur la fortune des personnes physiques ;
- ✎ CHF +11.3 mio pour les impôts sur le bénéfice des personnes morales, dont la prévision de revenus en 2020 est en hausse et varie fortement selon les entreprises ;
- ✎ CHF -5.7 mio pour la perte de recettes d'imposition sur le capital des personnes morales, conformément aux possibilités de déduction fiscale de l'impôt sur le revenu suite à l'entrée en vigueur de la Réforme des entreprises au 01.01.2020.

Le chapitre suivant traite en détail les estimations fiscales du budget 2020.

Les **autres rubriques** (41 à 48) ont peu évolué entre les deux périodes, un solde négatif de mouvement de CHF 0.8 mio est constaté (dont CHF 0.7 mio issus de soldes de facturations liées à la LASoc).

## CHAPITRE IV

### Evolution des recettes générales selon la classification administrative

#### A. Evolution des recettes fiscales

##### 1. Introduction

L'estimation des recettes fiscales pour l'année 2020 a été établie sur la base de renseignements obtenus auprès du Service cantonal des contributions et de nombreuses prises de contact par le Service des finances de la Ville avec les entreprises les plus importantes ainsi qu'en fonction des résultats des comptes 2017, 2018 et du budget 2019. Les chiffres donnés par l'Etat ont été appréciés en tenant compte des particularités de la Commune, notamment celles qui concernent le mouvement des contribuables et les événements uniques ou spécifiques.

Les prévisions fiscales ont été faites en tenant compte de quatre éléments importants : la constitution de provisions lors des budgets précédents, la condition économique actuelle et future, la situation spécifique liée à des grands contribuables (personnes physiques et morales) ainsi que la baisse du coefficient fiscal à 0.8.

Au moment de l'établissement du budget 2020, les résultats des **impôts 2018** des personnes physiques (PP) **ne sont pas encore connus**, puisque les dernières taxations, notamment celles des indépendants, ne seront délivrées qu'au début de l'année 2020. Quant aux taxations des personnes morales (PM), l'Etat est en train de réaliser celles portant sur les années **2017 et 2018**.

De plus, et uniquement pour les personnes morales, l'année 2020 sera particulière. En effet, ce sera la première année à subir les effets relatifs au Projet fiscal 17 (PF 17).

#### Evolution des recettes fiscales

	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018
Impôt sur la fortune	9'400'000	9'200'000	10'001'280
Impôt sur le revenu	77'000'000	78'800'000	79'028'352
Impôt à la source	7'000'000	7'000'000	7'040'752
Impôt sur les prestations et les bénéfiques en capital	1'300'000	1'300'000	1'416'222
Impôt sur le capital	970'000	6'700'000	7'524'285
Impôt sur le bénéfice	48'700'000	37'400'000	41'678'439
Contribution immobilière	16'600'000	16'500'000	16'307'029
Impôt sur les gains immobiliers	1'600'000	1'400'000	2'099'844
Droits de mutations immobilières	2'800'000	2'700'000	3'030'440
Impôt sur les successions	500'000	500'000	391'560
Autres impôts	1'850'000	1'865'000	1'810'397
<b>Totaux</b>	<b>167'720'000</b>	<b>163'365'000</b>	<b>170'328'601</b>

## B. Examen de détail des principales recettes fiscales

### 1. Personnes physiques

Pour faire ses calculs, l'Etat se fonde sur la statistique fiscale 2017 établie sur la base de taxations notifiées jusqu'au 30 juin 2019 et sur la base de l'impôt 2018 enregistré à ce jour.

#### a) Impôt sur le revenu

Voici un tableau comparatif de l'évolution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de la Ville de Fribourg et du Canton depuis 2008 (taxations effectives arrêtées fin juin 2019, données évolutives) :

Année (mio. CHF)	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		CHF	Accroissement CHF	en %	CHF	Accroissement CHF	en %
2008	0.773	66.78	3.05	4.8%	637.70	29.31	4.8%
2009	0.773	66.25	-0.53	-0.8%	641.00	3.30	0.5%
2010	0.773	67.10	0.85	1.3%	650.00	9.00	1.4%
2011	0.773	67.37	0.27	0.4%	653.00	3.00	0.5%
2012	0.773	68.50	1.13	1.7%	667.00	14.00	2.1%
2013	0.773	70.18	1.68	2.5%	711.00	44.00	6.6%
2014 comparatif	0.773	71.11	0.93	1.3%			
2014 effectif	0.816	75.07	4.89	7.0%	722.00	11.00	1.5%
2015	0.816	76.05	0.98	1.3%	751.00	29.00	4.0%
2016	0.816	77.30	1.25	1.6%	746.90	-4.10	-0.5%
2017	0.816	77.16	-0.14	-0.2%	769.00	22.10	3.0%

<sup>1</sup> Population résidante permanente

Le rendement de l'impôt sur le revenu 2017 pour la Ville de Fribourg a été inférieur de CHF 0.1 mio au rendement de l'impôt 2016. L'Etat a arrêté son estimation fiscale de l'impôt sur le revenu 2020 à CHF 823.2 mio en prévoyant l'évolution suivante :

- ✎ 2017 : estimation à CHF 769.0 mio
- ✎ 2018 : + 2.5% (CHF +19.2 mio) par rapport à 2017
- ✎ 2019 : + 2.2% (CHF +17.3 mio) par rapport à 2018
- ✎ 2020 : + 2.2% (CHF +17.7 mio) par rapport à 2019.

Les recettes fiscales pour l'année 2017 ont légèrement diminué par rapport à 2016, en raison d'une évolution démographique négative, avec un départ de plus de 300 habitants.

Malheureusement, la population légale<sup>1</sup> a continué à diminuer de plus de 150 habitants entre 2017 et 2018 (- 0.41%). A contrario, le Canton de Fribourg a subi une nouvelle augmentation de la population de 3640 personnes (+1.16%). La diminution de population en Ville de Fribourg relativise les augmentations prévues par l'Etat pour les années 2018, 2019 et 2020.

Aucune modification de la LICD<sup>2</sup> ne vient impacter les années fiscales 2018 à 2020.

Compte tenu de ces chiffres et de ces prévisions, la recette de l'impôt communal pour le budget 2020 peut s'établir de la façon suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur le revenu 2020 :	CHF	823'000'000.00
Part communale 2017 à l'impôt cantonal 2017 :		11.7%
Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2020 :		
CHF	823'000'000.00 x 80.0%	x 11.7%
	CHF	77'032'800.00
	<b>arrondi à CHF</b>	<b>77'000'000.00</b>
Budget 2019 (coefficient 0.816)	CHF	78'800'000.00

La Ville de Fribourg, de par son rôle de centre cantonal, a une tendance à voir ses impôts sur le revenu des personnes physiques moins rapidement augmenter que dans le reste du canton. Les estimations sont donc légèrement plus pessimistes que celles du Canton.

<sup>2</sup> Loi sur les impôts cantonaux directs

## b) Impôt sur la fortune

Voici un tableau comparatif de l'évolution de l'impôt sur la fortune des personnes physiques de la Ville de Fribourg et du Canton depuis 2008 :

Année (mio. CHF)	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		CHF	Accroissement CHF	en %	CHF	Accroissement CHF	en %
2008	0.773	7.21	-0.39	-5.1%	68.38	-4.03	-5.6%
2009	0.773	7.75	0.54	7.5%	70.20	1.82	2.7%
2010	0.773	7.73	-0.02	-0.3%	72.90	2.70	3.8%
2011	0.773	7.50	-0.23	-3.0%	70.30	-2.60	-3.6%
2012	0.773	7.80	0.30	4.0%	74.50	4.20	6.0%
2013	0.773	8.34	0.54	6.9%	77.50	3.00	4.0%
2014 comparatif	0.773	8.81	0.47	5.6%			
2014 effectif	0.816	9.30	0.96	11.5%	83.60	6.10	7.9%
2015	0.816	9.38	0.08	0.9%	85.10	1.50	1.8%
2016	0.816	9.34	-0.04	-0.4%	82.15	-2.95	-3.5%
2017	0.816	9.66	0.28	3.0%	86.90	4.75	5.8%

Pour l'année 2020, l'Etat a arrêté l'estimation des recettes fiscales cantonales à CHF 92.3 mio (CHF 91.0 mio au budget 2019). Ce montant correspond à une progression de plus de 9% par rapport à la facturation 2017 (ce qui correspond à une progression de 3% par année).

Pour la Ville de Fribourg, une augmentation de CHF 0.2 mio est estimée pour le budget 2020. En 2019, le budget de la Ville de Fribourg avait planifié une diminution de CHF 0.4 mio.

En 2017, la Ville a facturé plus de CHF 9.6 mio d'impôts sur la fortune. Depuis 2014, la situation est stable. Le budget proposé tient compte du risque de pertes d'impôts sur la fortune en raison de l'âge avancé de plusieurs grands contribuables.

Après prise en compte de ces paramètres, l'estimation de rendement de l'impôt sur la fortune pour la Ville en 2020 est la suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur la fortune 2020 :	CHF	92'350'000.00
Part communale 2017 à cet impôt cantonal 2017 :		12.8%
Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2020 :		
CHF	92'350'000.00 x 80.0% x 12.8%	CHF 9'456'640.00
	<b>arrondi à</b>	<b>CHF 9'400'000.00</b>
Budget 2019 (coefficient 0.816)	CHF	9'200'000.00

## 2. Personnes morales

### a) Impôt sur le bénéfice

Comme en 2016, les résultats de l'année 2017 ont été largement supérieurs aux prévisions. En effet, plusieurs sociétés internationales, notamment en raison des pressions de l'OCDE, ont renoncé à bénéficier des statuts particuliers offerts, sous certaines conditions, par le canton de Fribourg à ses contribuables personnes morales. De plus, la marche des affaires a été très bonne pour certaines entreprises durant ces deux années.

La facturation effective pour l'année 2017 s'arrête à CHF 34.9 mio. Les prévisions cantonales pour les années 2018 et 2019 continuent d'être très positives avec une augmentation de 2.2% par année.

L'évolution depuis 2008 de la Commune et du Canton est la suivante :

Année (mio. CHF)	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		CHF	Accroissement CHF	en %	CHF	Accroissement CHF	en %
2008	0.773	16.50	-0.85	-4.9%	95.85	3.85	4.2%
2009	0.773	17.90	1.40	8.5%	111.46	15.61	16.3%
2010	0.773	15.74	-2.16	-12.1%	98.64	-12.82	-11.5%
2011	0.773	14.84	-0.90	-5.7%	101.30	2.66	2.7%
2012	0.773	16.85	2.01	13.5%	108.80	7.50	7.4%
2013	0.773	16.69	-0.16	-0.9%	120.70	11.90	10.9%
2014 comparatif	0.773	20.87	4.18	25.0%			
2014 effectif	0.816	22.00	5.31	31.8%	138.20	17.50	14.5%
2015	0.816	20.31	-1.69	-7.7%	138.40	0.20	0.1%
2016	0.816	22.11	1.80	8.9%	140.90	2.50	1.8%
2017	0.816	34.92	12.81	57.9%	146.40	5.50	3.9%

Dans ses estimations de recettes fiscales cantonales pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, l'Etat présente des fluctuations très importantes suivant les régions (villes) examinées. Cependant, la progression estimée entre 2017 et 2019 est de 2.2% par année. Pour 2020, l'Etat estime également une progression à 2.2% mais demande à chaque commune d'analyser ses propres contribuables afin d'être le plus précis possible dans leurs évaluations.

Pour la Ville de Fribourg, l'estimation de l'année 2020 s'annonce difficile. En effet, la facturation de l'année 2017 pour les personnes morales vient de se terminer. Un intervalle de 3 ans sépare les derniers chiffres connus de l'estimation des recettes fiscales 2020.

De plus, il est difficile d'estimer si l'année 2020 sera une année économiquement intéressante pour les sociétés basées sur le territoire de la Ville.

La manière de calculer les recettes fiscales jusqu'en 2019 est maintenant obsolète en raison, principalement, de l'abolition des statuts particuliers. Le montant estimé pour 2020 constituera la nouvelle base pour les estimations futures selon la méthode habituelle.

Dès lors, le Service des finances a pris contact avec le Service cantonal des contributions ainsi qu'avec les plus grandes sociétés situées sur le territoire communal et leurs représentants afin d'essayer d'évaluer au plus juste les projections fiscales 2020.

Il en est ressorti les chiffres suivants :

Proposition au budget 2020 de l'impôt sur le bénéfice de la Ville :

**Budget 2020 CHF 48'700'000.-**  
(coefficient de 0.80 cts)

*Budget 2019 CHF 37'400'000.-*  
(coefficient de 0.816 cts)

Ce montant est composé de nombreuses fluctuations de bénéfices entre 2019 et 2020 selon les entreprises. Concernant les sociétés de domicile, certaines planifient un bénéfice quasi nul alors que les bénéfices 2019 étaient très importants. Au contraire, d'autres ont revu leurs bénéfices à la hausse. Enfin, la plupart des sociétés

conventionnelles maintiennent leurs bénéfices mais passent à une imposition totale de 19.86% à 13.72% suite au PF17. De manière générale, la dépendance de la Ville à quelques entreprises s'accroît considérablement.

Malgré PF17, la Ville de Fribourg sort bénéficiaire de l'introduction de ces nouveaux critères fiscaux. En effet, la suppression des statuts a permis une imposition totale du bénéfice de grandes sociétés sur le territoire fribourgeois. La hausse de l'impôt sur le bénéfice est de plus de CHF 11.3 mio par rapport au budget 2019, en tenant compte de la baisse du taux d'impôt.

## b) Impôt sur le capital

Depuis 2015, l'impôt sur le capital des personnes morales progresse de manière soutenue. Plus de 10% en 2015, plus de 6% en 2016 et une augmentation de plus de 24% en 2017. L'augmentation a été beaucoup plus élevée en Ville de Fribourg que dans le canton.

L'évolution depuis 2008 a été la suivante :

Année (mio. CHF)	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		CHF	Accroissement CHF	en %	CHF	Accroissement CHF	en %
2008	0.773	4.29	0.28	7.0%	21.19	1.22	6.1%
2009	0.773	4.55	0.26	6.1%	22.21	1.02	4.8%
2010	0.773	4.32	-0.23	-5.1%	22.80	0.59	2.7%
2011	0.773	4.01	-0.31	-7.2%	21.70	-1.10	-4.8%
2012	0.773	4.25	0.24	6.0%	22.30	0.60	2.8%
2013	0.773	4.48	0.23	5.4%	24.50	2.20	9.9%
2014 comparatif	0.773	4.48	0.00	0.0%			
2014 effectif	0.816	4.73	0.25	5.6%	24.50	0.00	0.0%
2015	0.816	5.22	0.49	10.4%	25.13	0.63	2.6%
2016	0.816	5.54	0.32	6.1%	24.70	-0.43	-1.7%
2017	0.816	6.87	1.33	24.0%	28.77	4.07	16.5%

Pour l'année 2020, l'Etat a arrêté l'estimation des recettes fiscales cantonales à CHF 29.6 mio.

Cependant, avec l'introduction de PF 17, les conséquences au niveau de l'impôt sur le capital sont très importantes.

En effet, les entreprises, dont l'impôt sur le bénéfice dépasse l'impôt sur le capital, ne payeront plus l'impôt sur le capital (principe de l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital). Pour cette raison, la Ville de Fribourg va subir une importante baisse de plus de 85% de l'impôt sur le capital.

Dans ces conditions, l'estimation fiscale retenue pour la Ville en 2020 est la suivante :

Proposition du budget 2020 de l'impôt sur le capital de la Ville :

**Budget 2020 CHF 970'000.-**  
(coefficient de 0.80 cts)

*Budget 2019 CHF 6'700'000.-*  
(coefficient de 0.816 cts)

### 3. Autres impôts et taxes

#### a) Recettes des impôts sur les gains immobiliers, les droits de mutations immobilières et l'impôt à la source

Les montants des droits de mutations immobilières, de l'impôt sur les gains immobiliers et de l'impôt à la source restent toujours difficiles à évaluer et se basent en partie sur l'évolution des années antérieures. Pour l'année 2020, en se basant sur le passé, mais aussi sur l'évolution actuelle du marché immobilier, les droits de mutations ont été arrêtés à CHF 2.8 mio (2019 : CHF 2.7 mio) et les gains immobiliers à CHF 1.6 mio (CHF 1.4 mio). La contribution immobilière a été fixée à CHF 16.6 mio (CHF 16.5 mio). L'impôt à la source, très difficile à estimer car il dépend des événements organisés sur le territoire, est estimé à CHF 7.0 mio.

## C. Evolution des recettes générales - Commentaires des rubriques par Services

Seuls les écarts négatifs hors transferts de rubriques et charges liées ainsi que d'importance de plus de CHF 10'000.- et supérieurs à 10% sont présentés dans cette section.

Les transferts de rubriques concernent, par exemple, les XXX.451.XX et XXX.461.XX des Ecoles, les XXX.436.XX de la Police locale et mobilité et les XXX.439.XX du Génie civil, environnement et énergie.

### 1. Administration générale

#### Conseil communal

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
100.436.00	Publicité récupérée sur "1700"	50'000.-	75'000.-	-25'000.-

Baisse des recettes publicitaires liée à un marché difficile.

### 2. Finances

#### Impôts

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
210.401.00	Impôt sur le capital	970'000.-	6'700'000.-	-5'730'000.-

Commentaire sous chapitre consacré.

### 3. Ecoles

#### Logopédie, psychologie et psychomotricité

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
325.461.00	Participation cantonale	350'000.-	506'824.-	-156'824.-

La participation inscrite au budget 2019 a été surestimée. Le montant de CHF 350'000.- correspond au montant effectivement reçu en 2018.

#### Service dentaire

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
341.436.00	Contributions des parents	75'000.-	140'000.-	-65'000.-

La participation inscrite au budget 2019 a été surestimée. Le montant de CHF 75'000.- correspond aux prévisions de l'année 2019. Cette diminution des contributions des parents est due à la mise en œuvre du Règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires du 31 octobre 2017. Ce nouveau règlement introduit la gratuité du contrôle annuel ainsi que le subventionnement des traitements et contrôles effectués auprès de dentistes privés.

#### Accueil extrascolaires

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
350.460.00	Subventions fédérales (OFAS)	8'000.-	57'000.-	-49'000.-

Les dossiers de demande d'aide financière déposés auprès de l'OFAS pour les augmentations de capacité des accueils pour l'année scolaire 18-19 ont été refusés. Le nombre moyen de places créées sur la journée ne répond pas aux critères de l'OFAS qui requiert une augmentation d'au moins un tiers et d'au minimum 10 places sur la journée. La capacité des accueils a augmenté principalement pour la période de midi.

### 4. Génie civil, environnement et énergie

#### Salaires refacturés ou sur projets

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
509.438.00	Exécution des travaux par le personnel	115'998.70	191'189.90	-75'191.20

Le poste de la personne chargée du développement durable passe d'un CDD à un CDI et est intégré dans les traitements du chapitre relatif au secteur énergie et développement durable.

#### Places de parc publiques

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
521.430.00	Contributions de tiers		60'000.-	-60'000.-

Dans le cadre de la révision du PAL, la contribution de tiers en relation avec les places de parc est modifiée entraînant la suppression de cette rubrique qui ne figurera plus dès 2020.

#### Décharge de Châtillon

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
531.434.00	Taxes de décharge	4'009'000.-	4'993'000.-	-984'000.-

Entrée en vigueur par le Canton des dispositions de l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) en matière de revalorisation de certains matériaux, ce qui induit une diminution des tonnages mis en décharge.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
531.434.01	Taxes de remise en état	450'000.-	550'000.-	-100'000.-

En lien avec le tonnage exprimé à la rubrique 531.434.00 ce qui conduit à une adaptation des montants.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
531.434.02	Taxe Confédération (OTAS) facturée clients	720'000.-	880'000.-	-160'000.-

En lien avec le tonnage exprimé à la rubrique 531.434.00 ce qui conduit à une adaptation des montants.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
531.434.05	Taxe cantonale facturée aux clients	675'000.-	825'000.-	-150'000.-

En lien avec le tonnage exprimé à la rubrique 531.434.00 ce qui conduit à une adaptation des montants.

## 5. Urbanisme et architecture

### Bâtiments administratifs

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
611.451.00	Participation cantonale salaire personnel de nettoyage		25'000.-	-25'000.-

Montant pour personnel de nettoyage facturé chez Frima à Gottéron 13, cette rubrique n'est plus utilisée depuis le déménagement de Frima dans le bâtiment du Werkhof. Cette rubrique peut être supprimée.

## 6. Culture

### Salaires refacturés ou sur projet

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
809.438.00	Exécution des travaux par le personnel	132'278.75	159'864.35	-27'585.60

Rubrique représentant la refacturation des prestations à l'attention de Coriolis Infrastructures

## 7. Sports

### Patinoires

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
913.434.10	Autres redevances		45'000.-	-45'000.-

Cette rubrique concerne des refacturations pour des redevances liées à l'utilisation par Fribourg-Gottéron de locaux dans la patinoire principale. Compte tenu du changement de propriétaire, ces facturations n'auront plus lieu d'être.

## 8. Aide sociale

### Aide sociale

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
1110.436.10	Cessions sur prest. diverses des avances LASoc	450'000.-	600'000.-	-150'000.-

Une adaptation a été nécessaire au vu des montants reçus en 2018. L'aide sociale octroyée diminue depuis quelques années, ce qui réduit également les remboursements d'avances sur les prestations d'assurances sociales.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
1110.436.40	Rbts individuels prest. sociales 100% à charge de la commune	190'000.-	250'000.-	-60'000.-

Idem 1110.436.10, concernant les prestations sociales communales hors aide sociale.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
1110.451.10	Fact. pot commun district prest. LASoc (RSF 832.0.1 art.34)	550'000.-	940'000.-	-390'000.-

Comme le montant de l'aide sociale diminue dans la commune de Fribourg mais que ce dernier augmente dans les autres communes du district, le Service reçoit une participation moindre du pot commun de district. La charge globale est en effet lissée entre les communes du district (péréquation).

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
1110.452.00	Fact. à d'autres services (réfugiés et requ. d'asile)	40'000.-	50'000.-	-10'000.-

Le Service de l'aide sociale facture des prestations à d'autres Services lorsqu'un ou plusieurs bénéficiaires membres de l'unité d'assistance tombent sous leurs compétences (requérants d'asile, réfugiés titulaires de permis B notamment). Il est donc obligatoire de garder cette rubrique, dans l'éventualité où ces situations, difficilement prévisibles, se présenteraient. Cependant, sur la base des faibles montants facturés ces dernières années, une adaptation est nécessaire.

#### Contrats droit privé « Travail auxiliaire / remplacement »

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
1140.452.00	Participation de la Bourgeoisie		100'000.-	-100'000.-

La Bourgeoisie ne va plus allouer ce montant au Service de l'aide sociale dès 2020, afin de l'affecter à d'autres projets d'utilité publique et sociale.

## D. Evolution des charges générales - Commentaires des rubriques par Services

Seuls les écarts, hors transferts de rubriques et charges liées, ayant un impact négatif sur le budget et d'importance de plus de CHF 10'000.- et supérieurs à 10% sont présentés dans cette section.

Les transferts de rubriques concernent, par exemple, les XXX.366.XX et XXX.351.XX des Ecoles, les XXX.312.XX et XXX.313.XX de la Police locale et mobilité, de Urbanisme et architecture et des Sports.

## 1. Administration générale

### Conseil communal

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
100.318.02	Projets de cohésion sociale	300'000.-	251'845.-	48'155.-

Augmentation rendue nécessaire par les projets jeunesse ainsi que par divers autres projets de cohésion sociale.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
100.318.30	Narrentreffen 2020	70'000.-		70'000.-

Cette manifestation des Villes de Zaehringen aura lieu les 25 et 26 janvier 2020 en Ville de Fribourg. Elle rassemblera environ 1'500 personnes.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
100.351.00	Travaux Assemblée Constitutive Grand Fribourg	127'800.-	114'200.-	13'600.-

Il s'agit ici d'une dépense liée. Le montant est communiqué par le Comité de pilotage du projet de Fusion du Grand Fribourg et a été établi au prorata du nombres d'habitants de la commune.

### Conseil général

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
101.318.10	Equipements et prestations pour les séances du CG	65'000.-	11'000.-	54'000.-

Durant les travaux de rénovation de l'Hôtel cantonal, le Conseil général siègera dans la salle de la Maison de Justice. Les frais supplémentaires sont liés à l'aménagement de la salle et aux frais de location du matériel technique (sonorisation, système de vote).

## Secrétariat de Ville

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
110.315.01	Conservation et restauration des œuvres d'art	70'000.-	20'000.-	50'000.-

De valeur patrimoniale prééminente, les crucifix, propriété de la Ville et placés sur le domaine public, nécessitent impérativement des travaux de restauration-conservation pour un montant total estimé à CHF 100'000.-. Un premier montant de CHF 50'000.- est prévu en 2020 pour les travaux les plus urgents et un second sera inscrit au budget 2021.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
110.318.02	Honoraires de traduction	90'000.-	80'000.-	10'000.-

Augmentation nécessaire en raison des mesures d'amélioration de la situation de la langue allemande en Ville de Fribourg suite au Rapport du Conseil communal au postulat n° 23.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
110.365.10	Centres d'animation socioculturelle	1'139'600.-	935'000.-	204'600.-

L'augmentation est liée au développement de l'animation socioculturelle dans le quartier de Pérolles, avec la création d'un nouveau centre.

## 2. Finances

### Assurances, locaux, divers

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
203.318.15	Frais d'expertises	80'000.-	20'000.-	60'000.-

La dernière évaluation du patrimoine financier de la Ville de Fribourg a été fait en 2013. Avant l'entrée en vigueur de la LFCo (MCH2) au 1<sup>er</sup> janvier 2021, il est nécessaire de réactualiser les valeurs du parc immobilier portées au bilan.

## Impôts

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
210.329.00	Intérêts rémunérateurs + escomptes sur acomptes	500'000.-	400'000.-	100'000.-

Il s'agit d'intérêts versés aux contribuables qui ont payé trop d'impôts par rapport à leur dernière cote fiscale. L'évaluation se base sur la moyenne des comptes des dernières années.

### Autres participations et subventions

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
259.362.00	Participation communale à la péréquation des ressources	5'176'304.-	3'691'243.-	1'485'061.-

En 2020, la facturation de la péréquation des ressources passe de CHF 3.7 mio à CHF 5.2 mio (CHF +1.5 mio). L'inertie du calcul, qui prend en compte en 2020 la moyenne des recettes fiscales des années 2015 à 2017 (trois années à un coefficient fiscal de 100% pour chaque commune), signifie que pour la première fois l'augmentation importante des recettes fiscales des entreprises qui sont sorties de leur régime fiscal de manière volontaire en 2017 influence le montant que doit payer la Ville de Fribourg au titre de la péréquation des ressources, à raison d'un tiers. Dès 2021, c'est de deux tiers que l'augmentation des recettes dès 2017 influencera le calcul (basé sur les années 2016 à 2018) et dès 2022, le niveau 2017 à 2019 viendra encore alourdir la facture totale, à un niveau estimé à CHF 10.5 ou CHF 11.0 mio.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
259.365.00	Actions d'entraide	50'000.-	40'000.-	10'000.-

Proposition est faite d'augmenter ce montant au profit d'organisations d'entraide humanitaire.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
259.382.07	Provision pour assainissement des falaises	3'300'000.-		<b>3'300'000.-</b>

En raison de la morphologie particulière de la Ville de Fribourg, la problématique d'effondrement et de retrait des falaises est une préoccupation majeure. Les falaises sont particulièrement hautes et une grande partie est toujours dans son état naturel, c'est-à-dire sans couverture construite ou sécurisation technique (filets, ancrages etc.) et subit donc les phénomènes naturels d'érosion. À cela viennent s'ajouter les constructions qui se trouvent souvent au bord du précipice. En raison de son devoir de surveillance et de protection de la population contre les dangers naturels, le Service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie a entrepris plusieurs études dès 2014 qui ont démontré un manque général d'entretien de la couverture rocheuse et des édifices. Le montant mis en provision sera dédié à des mesures d'assainissement et de prévention contre les phénomènes d'altération et d'instabilité des falaises sur le territoire de la commune.

### 3. Ecoles

#### Administration

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
300.318.20	Prestations de tiers pour l'encouragement précoce	40'000.-		<b>40'000.-</b>

Les CHF 40'000.- serviront à l'octroi d'un mandat externe afin de soutenir le Conseil communal dans la définition de sa politique en matière d'encouragement précoce.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
320.318.10	Transport des élèves	1'230'000.-	1'100'000.-	<b>130'000.-</b>

Le budget 2019 était issu d'une estimation suite à la décision du conseil général de la mise à disposition d'un abonnement annuel zone 10 gratuit pour tous les élèves. Le budget 2020 est quant à lui une estimation issue des prévisions faites en considérant les demandes d'abonnements effectives au printemps 2019.

#### Logopédie, psychologie et psychomotricité

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
325.318.20	Examens, traitements logopédiques et de psychomotricité	1'140'000.-	976'353.60	<b>163'646.40</b>

Cette augmentation de CHF 163'346.40 est due à l'augmentation de dotation des logopédistes et des psychomotriciens afin de répondre à la demande et diminuer les listes d'attente ainsi qu'à l'augmentation des charges d'exploitation des locaux. La logopédie et la psychomotricité pour les établissements de la Heitera et de la Villa Thérèse, soit le quartier du Schönberg, sont dispensés dans les locaux de Flos Carmeli, qui est mandatée pour ces deux prestations et dispose de nouveaux locaux.

#### Service dentaire

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
341.351.00	Soins donnés par le canton	385'000.-	300'000.-	<b>85'000.-</b>

Cette augmentation de budget suit l'augmentation observée des traitements à la cabine dentaire.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
341.351.01	Participation frais cabines dentaires	40'000.-	25'000.-	<b>15'000.-</b>

Le budget 2019 a été sous-estimé. Le montant total des dépenses de participation aux frais de cabines dentaires 2019 devrait atteindre CHF 40'000.-.

#### ACCUEILS EXTRASCOLAIRES

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
350.316.00	Locations de locaux externes	75'000.-	38'400.-	<b>36'600.-</b>

Fin de la location des locaux de l'accueil de la Vignettaz (6 mois) et nouvelle location des locaux de St-Justin suite à l'augmentation de capacité de l'accueil du Bourg.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
350.318.10	Prestations d'intégration auprès de tiers	23'000.-		<b>23'000.-</b>

Frais d'entretien liés à la location des locaux de St-Justin pour l'accueil du Bourg.

## 4. Police locale et mobilité

### Service du feu

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
420.309.00	Formation métier et suivis médicaux	57'200.-	33'000.-	<b>24'200.-</b>

Cette rubrique subit une augmentation de par la reprise du corps de sapeurs-pompiers de Marly. Un montant de CHF 15'450.- a été intégré pour continuer à former du personnel dans cette entité qui devient une compagnie du Bataillon des pompiers de la Ville de Fribourg. Les visites médicales de la compagnie de Marly seront également à la charge de la Ville et sont comprises dans l'augmentation. Un montant de CHF 6'000.- a également été intégré pour poursuivre la formation au feu sur le site de Châtillon. Le reste de l'augmentation correspond à la fluctuation du personnel à former dans le Bataillon et au prix des différents cours.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
420.313.01	Matériel pour véhicules et engins	47'950.-	15'500.-	<b>32'450.-</b>

Cette rubrique englobe un montant supplémentaire de CHF 32'300.- par rapport à 2019 pour le rachat et les pièces de rechange des véhicules de Marly. Le reste, soit CHF 15'650.- concerne les pièces de rechange pour les véhicules de Fribourg.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
420.315.00	Véhicules et engins (entretien), matériel	57'100.-	25'880.-	<b>31'220.-</b>

Cette rubrique englobe un montant supplémentaire de CHF 24'000.- par rapport à 2019 pour la location du nouveau tonne-pompe de Marly. Le parc véhicules et matériel augmente de par la reprise de Marly ce qui conduit également une augmentation des frais d'entretien pour CHF 5'440.-.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
420.315.01	Matériel et équipements (entretien)	110'625.-	57'075.-	<b>53'550.-</b>

Cette rubrique englobe un montant supplémentaire de CHF 40'000.- par rapport à 2019 pour un agencement dans les locaux du Service du feu. Une augmentation de CHF 5'600.- est prévue pour l'entretien du matériel et de l'équipement de Marly. Un montant de CHF 7'200.- a également été intégré pour l'achat de machines destinées à l'entretien du matériel.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
420.316.00	Locaux privés : loyer	53'000.-	33'000.-	<b>20'000.-</b>

Cette rubrique englobe un montant supplémentaire de CHF 20'000.- par rapport à 2019 pour la location des locaux du feu de Marly.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
420.318.00	Téléphones, alarmes, concessions radio-télévision	95'730.-	69'190.-	<b>26'540.-</b>

Cette rubrique englobe un montant supplémentaire de CHF 26'540.- par rapport à 2019 pour les frais liés au système d'alarme de CHF 11'540.- et pour les frais liés aux abonnements de téléphone de CHF 15'000.- de la compagnie de Marly.

### Mobilité

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
430.311.00	Achat signaux et appareils	135'000.-	80'000.-	<b>55'000.-</b>

Le montant de cette rubrique est augmenté de CHF 20'000.- suite à la fusion avec la rubrique 430.311.20. En raison de la particularité des techniques de marquage sur les revêtements phono-absorbants, l'achat d'une machine spécifique est prévu en 2020. Le montant de CHF 35'000.- est prévu à cet effet.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
430.318.10	Etudes et projets	100'000.-	70'000.-	30'000.-

Le montant de cette rubrique est augmenté de CHF 15'000.- suite à la fusion avec la rubrique 430.318.20. Par ailleurs, une étude et la réalisation des mesures visant à proposer des améliorations des conditions de circulation des cycles est prévue en 2020 (CHF 15'000.-).

## 5. Génie civil, environnement et énergie

### Administration voirie

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
502.314.00	Bâtiments et installations (entretien)	57'000.-	25'000.-	32'000.-

Le secteur Voirie sera en charge en 2020 pour une durée de 6 mois de nettoyer, contrôler et fermer les remparts de la Ville. Le montant de CHF 32'000.- couvre l'engagement, la motorisation et l'équipement de 2 employés à 50%.

### Routes communales et voirie

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
520.314.01	Entretien des falaises : zones à risque	100'000.-	80'000.-	20'000.-

Sur la base d'un plan d'intervention établi et suite au monitoring et surveillance des falaises, les coûts d'entretien annuel estimés sont plus importants que ceux prévus dans le budget 2019.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
520.318.20	Etudes et projets	220'000.-	150'000.-	70'000.-

Cette rubrique concerne toutes les études faites par le secteur des ponts et chaussées. Elles concernent principalement les routes, les dangers naturels (falaises) et les ouvrages d'art. Les deux derniers domaines demandent de nombreuses études afin de maîtriser la situation en terme d'urgence et de coûts d'assainissement à entreprendre.

### Déchets

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
530.306.00	Vêtements et équipement de travail	36'000.-	22'500.-	13'500.-

L'augmentation s'explique par l'achat d'équipement conforme en terme de sécurité, d'adaptation aux conditions météorologiques (canicule) et d'image de la Ville.

### Décharge de Châtillon

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
531.318.30	Frais facturés par des tiers	505'000.-	422'000.-	83'000.-

Il s'agit d'une anticipation en vue de l'adaptation de la convention pour l'utilisation des terrains qui est en cours de discussion.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
531.351.00	Redevance Etat de Fribourg	98'000.-	78'000.-	20'000.-

En lien avec le tonnage exprimé à la rubrique 531.434.00, qui conduit à une adaptation des montants.

### Traitement et évacuation des eaux

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
532.318.20	Etudes et projets (STEP)	145'000.-	120'000.-	25'000.-

Le site des Neigles est considéré comme un gros consommateur d'énergie. Des mesures doivent être prises pour diminuer cette consommation. De plus, le potentiel de la STEP en tant que producteur d'énergie est avéré et des études sont nécessaires pour établir une stratégie en lien étroit avec la transition énergétique.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
532.318.35	Exploitation de la STEP par SINEF	1'070'000.-		1'070'000.-

Au 1<sup>er</sup> juillet 2019, le personnel de la STEP est passé de la Ville de Fribourg à SINEF SA. Par contre, l'infrastructure est toujours administrée par le Service du GCEE. Le montant inscrit représente le mandat donné à SINEF pour couvrir les charges du personnel. Ce montant est compensé par la baisse des traitements du chapitre Traitement et évacuation des eaux (532.301.00).

### Cadastre

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
540.318.30	Réévaluation parcelles VDFR	10'000.-		10'000.-

Dans le cadre des démarches entreprises pour la mise en place de la politique foncière active de la Ville et de la réévaluation du patrimoine financier, un montant de réévaluation des parcelles de la Ville est demandé.

### Economat

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
550.311.00	Mobilier et machines (achats)	119'000.-	85'000.-	34'000.-

Cette augmentation répond à la nécessité de renouveler du mobilier ancien et d'aménager des places de travail pour des nouveaux collaborateurs.

### Environnement et énergie

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
560.366.00	Subventionnement énergie pour habitant	250'000.-		250'000.-

Le plan directeur des énergies met en évidence la prise de mesures afin d'assurer la réalisation de ses objectifs. Le subventionnement de mesures prises par des concitoyens est un des facteurs retenus. En conséquence, l'aide pour la réalisation de panneaux solaires photovoltaïques et d'analyse énergétique des bâtiments feront l'objet d'un subventionnement communal.

## 6. Urbanisme et architecture

### Administration

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
600.318.10	Inspectorat patrimoine	50'000.-		50'000.-

Nouvelle rubrique liée à l'Inspectorat des constructions et imputée à l'examen des dossiers d'aspects architecturaux.

### Bâtiments scolaires

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
612.314.00	Entretien par des tiers	550'000.-	500'000.-	50'000.-

CHF 50'000.- supplémentaires pour l'analyse des besoins en personnel de nettoyage sur divers sites scolaires.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
612.315.00	Installations et équipements (entretien)	143'500.-	127'000.-	16'500.-

Contrat du programme Energo et des contrats d'ascenseurs pour le nouveau bâtiment sur le site scolaire de la Vignettaz.

### Ateliers et dépôts

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
614.312.00	Electricité	54'000.-	38'000.-	16'000.-

Adaptation du budget par rapport aux dépassements constatés les années précédentes.

### Locaux du Service du feu

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
616.314.00	Entretien par des tiers	30'000.-	20'000.-	10'000.-

Réfection des portes d'entrées des appartements.

## Urbanisme - Exploitation

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
620.318.20	Etudes et projets	200'000.-	180'000.-	20'000.-

Augmentation de la rubrique études et projets liée à la Politique du logement pour des études complémentaires.

## Parcs et promenades

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
621.311.00	Outillage (achat)	40'000.-	15'500.-	24'500.-

Cette rubrique prend en charge l'achat de l'outillage et des petites machines d'entretien des surfaces vertes. L'augmentation des surfaces prairies et engazonnées nécessite l'achat d'une nouvelle tondeuse moyenne surface avec remorque pour assurer rationnellement les tontes régulières (CHF 30'000.-).

## Cimetière

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
622.311.00	Machines horticoles et outillages	25'000.-	15'000.-	10'000.-

Cette rubrique prend en charge l'achat de l'outillage et des petites machines d'entretien des surfaces vertes. Achat d'un godet cribleur nécessaire à la préparation des terreaux pour cultures, semis et les diverses plantations (CHF 13'500.-).

## 7. Informatique

### Service informatique

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
700.318.01	Achat et maintenance des logiciels	1'103'590.-	983'490.-	120'100.-

Cette augmentation est déterminée par plusieurs facteurs :

- Augmentation des acquisitions de solutions CHF 11'500.-
- Augmentation due au renchérissement CHF 9'700.-
- Prestations de support et maintenance liées aux nouvelles acquisitions :
  - Augmentation pour les solutions liées aux infrastructures et à la nouvelle solution de télécommunication CHF 37'000.-
  - Augmentation pour les solutions métier des Services communaux CHF 67'100.-
  - Diminution pour la fin de vie de plusieurs solutions et des variations de prix CHF 5'200.-

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
700.318.02	Analyse, consultance	68'000.-	43'000.-	25'000.-

La numérisation et l'absence sur le marché de solutions adaptées aux besoins ont conduit le Service informatique à relancer des activités de développement informatique; pour certains produits, il est fait appel ponctuellement à des sociétés tierces pour assurer des parties de développement.

### Centrale d'impression

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
701.311.00	Achat équipements et installations	12'000.-		12'000.-

Les activités de la Centrale d'impression sont l'objet d'une analyse engagée vers la simplification des processus et l'industrialisation de la production; le catalogue de produits sera limité car le parc moderne des lignes de production permet de produire en temps et en coûts moindres des produits de très haute qualité. Pour compléter ce parc, l'acquisition d'une machine à rainer de gamme professionnelle est nécessaire.

## 8. Culture

### Administration

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
800.318.30	Régie > Revitalisation (RVV)	150'000.-		150'000.-

La Régie culturelle est un nouveau projet; prévu en 2014 dans CULTURE2030, plébiscité par les 150 participants de la Journée de la culture 2018 et préconisé par le Réseau vieille ville (RVV) en 2019, comme étant le principal outil mis en œuvre dès 2019. Pour les travaux préliminaires, le budget a été pris dans Mandats et Projets du Service de la culture.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
800.318.40	Illuminations de Noël	50'000.-		50'000.-

Projet lié au marketing urbain, dont la mise en œuvre est prévue en 2020.

### Subventions – Activités culturelles

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
820.365.40	Projets stratégiques Région	1'477'000.-	1'318'715.-	158'285.-

Par souci de clarté, les rubriques concernant les Projets stratégiques pour la Région, anciennement appelée "Subventions pour manifestations à caractère régional" ont été réorganisées. Cette dernière a vu son montant augmenter pour deux raisons. Premièrement, certaines associations culturelles soutenues habituellement par l'enveloppe des subventions annuelles ou extraordinaires ont été intégrées à cette rubrique. C'est le cas du Concours international de Piano de Fribourg à Shanghai (CHF 20'000.-) et FIFF (CHF 80'000.-). Ces charges ne pèsent donc plus sur les anciennes rubriques. Deuxièmement, cette rubrique intègre également des événements uniques d'importance pour la région, c'est le cas des Rencontres théâtrales suisses qui se tiendront à Fribourg (CHF 10'000.-), un montant pour l'encouragement culturel cinématographique (CHF 70'000.-) et un nouvel événement lié au terroir gastronomique (CHF 50'000.-). Le reste représente les montants déjà présents les années précédentes, comme Coriolis Infrastructures (32.50/hab) à hauteur de CHF 1'247'000.-

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
820.365.95	Projets stratégiques Ville de Fribourg	215'000.-	30'000.-	185'000.-

Par souci de clarté, les rubriques concernant les Projets stratégiques pour la Ville de Fribourg anciennement appelées "Manifestations régionales prioritaires pour la Ville" ont été réorganisées. Cette dernière a vu son montant augmenter pour deux raisons. Premièrement, certaines associations culturelles soutenues habituellement par l'enveloppe des subventions annuelles ou par la promotion culturelle de l'Agglo ont été intégrées à cette rubrique. C'est le cas de la Fête de la Musique (CHF 25'000.-) et de la Tour Vagabonde (CHF 25'000.-). Ces charges ne pèsent donc plus sur les anciennes rubriques et sont issues d'une répartition cohérente des tâches avec l'Agglo. Deuxièmement, cette rubrique intègre également des événements uniques d'importance pour la Ville, c'est le cas de la Schubertiade qui se tiendra à Fribourg en 2021 (CHF 50'000.- préfinancement). Enfin, sont comptés les montants déjà présents les années précédentes, comme blueFACTORY (CHF 50'000.-) et la Saint-Nicolas (CHF 35'000.-) dont le montant prend en compte en 2020 le prix de la gratuité des transports publics. À partir de 2020, un montant est attribué à la nouvelle Association des remparts, liée à leur ouverture au public (CHF 30'000.-).

### Subventions – Activités socio-culturelles

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
821.365.10	Activités socio-culturelles	67'105.-	44'600.-	22'505.-

Cette rubrique contient les montants pour les projets suivants: Le Port CHF 15'500.- (dont CHF 8'000.- repris de l'Agglo), CHF 10'615.- pour le Carnaval des Bolzes, Maxi Beaux Arts CHF 3'190.-, Association Hubert Audriaz CHF 16'985.-, Passeport Vacances CHF 10'615.-, Ludothèque CHF 10'200.-. En plus d'une augmentation de 2% pour certaines associations, l'augmentation relève de deux raisons. La première sont les CHF 8'000.- supplémentaires en faveur du Port, montant correspondant aux précédentes subventions de l'Agglo et issu d'une répartition cohérente des tâches avec l'Agglo. Deuxièmement, contrairement à 2019, le montant de CHF 3'190.- en faveur des Maxi Beaux Arts est intégré à la somme totale de la rubrique (erreur 2019) et la subvention pour la Ludothèque, intégrée à la rubrique 810.818.20 en 2019, est transférée dans les Activités socio-culturelles le temps que le projet de fusion des bibliothèques aboutissent. Ces charges ne pèsent donc plus sur les anciennes rubriques.

## 9. Sports

### Administration

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
900.318.20	Etudes et projets	40'000.-	30'000.-	10'000.-

L'augmentation de cette rubrique servira à financer une analyse concernant l'affectation du bâtiment abritant l'appartement du concierge et les vestiaires du site sportif du Guintzet en lien avec l'étude portant sur l'analyse de l'utilisation des terrains de football en Ville de Fribourg.

### Autres terrains et installations

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
912.311.01	Reprise inventaire salle des fêtes	30'000.-		30'000.-

Cette rubrique servira à financer la première étape de la reprise des inventaires de la salle des fêtes à la suite de la décision du Conseil communal de procéder à la résiliation de la convention de bail avec l'interSociétés et de reprendre à son compte, par le Service des sports, l'exploitation de cette infrastructure.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
912.314.00	Entretien par des tiers	45'000.-	30'000.-	15'000.-

L'ouverture de nouvelles halles de sports nécessite une augmentation de la rubrique dédiée à leur entretien pour des raisons de sécurité notamment. En outre, l'entretien des places de sport extérieures sera assumé par le Service des sports dès 2020.

### Patinoires

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
913.316.00	Location locaux P1	13'000.-		13'000.-

Les locaux utilisés par la Ville de Fribourg dans la patinoire principale feront l'objet de location à payer au nouveau propriétaire. Il s'agit notamment de la caisse d'entrée, de vestiaires pour le public, les Ecoles et les clubs amateurs, et de locaux de stockage de patins pour les Ecoles de la Ville de Fribourg.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
913.316.10	Location glace P1 (public + écoles)	70'000.-		70'000.-

Les unités de glace utilisées par les Ecoles et le public sont soumises à location à payer au nouveau propriétaire.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
913.318.10	Assurances	15'000.-	4'400.-	10'600.-

L'agrandissement de la patinoire d'entraînement occasionnera une augmentation des primes d'assurances, qui ont été estimées à CHF 15'000.-.

### Piscine du Levant

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
915.312.31	CAD	110'000.-		110'000.-

Il s'agit d'une nouvelle rubrique qui permet d'identifier le type d'énergie utilisée. Elle remplace la rubrique 915.312.30.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
915.314.00	Entretien par des tiers	85'000.-	65'000.-	20'000.-

L'augmentation de cette rubrique est liée au changement nécessaire de l'électrolyseur (appareil capable de transformer du sel en javel).

## Participations et subventions

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
920.351.00	Stade St-Léonard	250'000.-	225'000.-	25'000.-

L'augmentation de la rubrique est liée à la décision de la Commission du Stade Saint-Léonard au sein de laquelle siègent le canton et la Ville de Fribourg qui financent à part égale les frais de fonctionnement du stade Saint-Léonard. En raison de coûts d'exploitation supplémentaires en 2020 (entretien des installations, achat de nouveaux containers), cette rubrique a été adaptée.

## Subventions

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
921.365.10	Manifestations et promotion sportive	200'000.-	170'000.-	30'000.-

L'organisation d'une étape du Tour de Romandie explique cette différence (droit d'étape à payer à la Direction du Tour de Romandie).

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
921.365.11	Participation à "IdéeSport"	76'100.-	46'600.-	29'500.-

Ouverture de halles de sports en faveur des jeunes de 12 à 17 ans dans le cadre de "Midnight Sport et Culture" dans la mesure du possible également au Schönberg tout en maintenant cet évènement à la Vignettaz.

## 10.Aide sociale

### Administration

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
1100.318.10	Autres prestations et mandats de tiers	60'000.-	40'000.-	20'000.-

Lors de la réorganisation du Service de l'aide sociale en 2016, un montant de CHF 70'000.- était prévu pour cette rubrique. Les moyens alloués servent à solliciter des prestations de tiers concernant des thèmes spécifiques nécessitant une expertise dans des domaines tels que les assurances sociales (AI par ex.) en vue d'améliorer la subsidiarité et donc les chances de faire valoir les prestations de tiers dues aux bénéficiaires. Un rythme de croisière est maintenant atteint quant au suivi

de ces cas et l'on s'aperçoit que le montant de CHF 40'000.- qui avait été inscrit temporairement sera insuffisant pour couvrir les besoins en la matière.

## Autre participations et subventions

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
1130.365.10	Institutions à caractère social	352'500.-	313'000.-	39'500.-

Les subventions augmentent de CHF 2'000.- pour l'association Lire et Ecrire et de CHF 2'500.- pour Banc Public, avec lesquels un travail actif est entrepris pour l'insertion des bénéficiaires d'aide sociale. Un montant de CHF 35'000.- sert à la pérennisation du projet E-Tuktuk (triporteur en Ville de Fribourg et dans l'agglomération), qui permet également des possibilités d'insertion des bénéficiaires et favorise le lien social au sein de la population.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
1130.365.30	Subvention Fondation St-Louis	451'000.-	325'000.-	126'000.-

L'augmentation provient pour une part essentielle (CHF 76'000.-) de la recapitalisation et des mesures transitoires liées aux modifications de la caisse de prévoyance des employés de la Ville à laquelle sont rattachés les employés de la Fondation St-Louis, ainsi que le repourvoement d'un poste de maître socio-professionnel formé (précédemment personne sans formation reconnue) pour une augmentation de CHF 50'000.-.

## Contrats droit privé « Travail auxiliaire / remplacement »

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
1140.318.10	Traitements autres prestataires	177'000.-		<b>177'000.-</b>

Cette rubrique est à considérer conjointement avec la rubrique 1140.301.00 Traitements Ville de Fribourg. En effet, pour des raisons de clarté et de déontologie, les salaires versés directement par la Ville de Fribourg de ceux versés par d'autres prestataires ont été séparés. Pour ces rubriques, une augmentation de CHF 50'000.- est prévue pour accorder un nombre plus important de contrats de travail aux personnes bénéficiaires de l'aide sociale ou qui risquent de s'y retrouver. Les Services communaux ainsi que les divers partenaires de la Ville peuvent bénéficier de personnel en fonction de leurs besoins. Les charges sociales et la contribution à la caisse de Prévoyance suivent en proportion. Ces rubriques sous le titre TR ont également perdu la subvention de la Bourgeoisie de CHF 100'000.-, ce qui augmente la charge de la Ville.

## 11. Curatelles d'adultes

### Administration

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
1200.317.00	Déplacements et débours	20'000.-	10'000.-	<b>10'000.-</b>

Ces dernières années, le nombre de mandats n'a cessé d'augmenter ainsi que le personnel du Service mais le budget n'a pas été adapté. Les personnes sous mesures sont des cas de plus en plus lourds, souvent en institution ou dans l'impossibilité de se déplacer, ce qui implique des déplacements plus fréquents de la part des curateurs. A relever que cette charge est intégralement compensée par le forfait pour les frais administratifs que nous encaissons chez chaque personne sous mesure et qui figure au budget pour la somme de CHF 28'000.- en tant que ressource.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
1200.318.01	Frais administratifs non récupérables	50'000.-	10'000.-	<b>40'000.-</b>

Lorsqu'une personne sous mesure ne peut s'acquitter immédiatement des frais de curatelles, ces derniers sont mis à charge de la commune de domicile. Ceci est également applicable aux personnes suivies par un curateur privé et ce montant a augmenté de manière significative en 2019 pour s'établir aux alentours de CHF 30'000.-. Le montant versé à Procom pour les entretiens en langue des signes a également augmenté et c'est un montant approximatif de CHF 10'000.- qui sera facturé au Service des curatelles sur l'année 2019. En vertu de la loi sur le handicap, ce montant ne peut pas être refacturé aux bénéficiaires des prestations de Procom. Le solde de CHF 10'000.- comprend les divers frais administratifs non-récupérables. Ce montant est légèrement à la hausse en tenant compte de l'augmentation du personnel sur ces dernières années ainsi que le fait que ce budget n'a pas été adapté depuis un certain temps.

Toutefois, ces frais doivent être mis en corrélation avec la rubrique 1200.436.20 (Honoraires décision Justice de Paix) car le Service des finances s'occupe de récupérer les honoraires facturés à la Ville auprès des personnes sous mesure de curatelles. Cette ressource est estimée à CHF 50'000.-

## CHAPITRE V

### Politique du personnel

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la révision du Règlement du personnel (RPers) vise à atteindre plus de transparence et à s'adapter aux besoins du personnel en constante évolution. Cette révision permet également l'amélioration de la gestion des ressources humaines et la motivation du personnel, notamment par la mise en place d'outils accroissant sa responsabilisation et facilitant le dialogue avec les supérieur-e-s. Outre les objectifs qui se trouvaient déjà dans le Règlement actuel, les nouveaux articles sur la politique du personnel de la Ville mettent l'accent sur :

- l'épanouissement professionnel du personnel,
- la flexibilité et la mobilité à l'intérieur des Services,
- l'information et la consultation régulière du personnel.

Les compétences de conduite ont été renforcées et les devoirs des supérieur-e-s redéfinis. D'autre part, le nouveau système de gestion du temps et l'introduction de nouveaux congés spéciaux permettent au personnel de mieux concilier vie privée et professionnelle.

Enfin, le nouveau système d'évaluation mis en place fin 2018 ainsi que le nouveau système salarial permettent d'accroître la motivation et l'implication du personnel.

#### A. Effectif du personnel et dotation

Bien que le Conseil communal poursuive sa politique de rigueur, que chaque poste devenu vacant donne lieu à une analyse de l'opportunité du remplacement et/ou d'une éventuelle réorganisation qui pourrait en découler et que chaque demande de création de poste fasse l'objet d'une analyse rigoureuse de son besoin effectif, la croissance importante des tâches à réaliser nécessite des nouveaux besoins en personnel.

Cette croissance a des causes multiples : les nombreux projets en cours, les nouvelles exigences légales ou réglementaires, les besoins et les attentes

croissantes de la population, du tissu économique impliquant un volume de travail plus important. Par ailleurs, les efforts de rationalisation et la recherche d'efficacité conduisent parfois à internaliser des tâches plutôt que de les externaliser, conduisant certes à un accroissement des charges du personnel, mais entraînant aussi une réduction d'autres coûts de fonctionnement du côté des Services. A l'inverse, pour les postes qui peuvent être temporaires, des mandats externes sont donnés afin de ne pas se lier avec plus de charges qu'il n'en faut.

Par ailleurs, la volonté d'une croissance maîtrisée et limitée des charges du personnel n'a pas toujours été en adéquation avec l'accroissement effectif de la charge de travail. La marge de manœuvre qui pouvait éventuellement exister a disparu depuis longtemps. Ainsi le plus souvent, le renoncement à un poste demandé implique automatiquement une réduction, ou un report dans le temps de tâches dans le Service ou secteur concerné. Pour les Services en surcharge, le renoncement à tout ou à une partie des postes demandés est porteur de risques touchant à la santé des collaborateurs, de risques financiers liés aux remplacements des personnes surmenées, de risques de défauts ou de fautes, eux-mêmes générateurs de coûts supplémentaires, de risques d'accroissement du taux de rotation, de déficit d'image et de difficultés de recrutement, etc.

#### 1. Dotation du personnel

La présentation de la dotation du personnel de la Ville a été optimisée. En effet, certains postes, financés par des tiers, font partie de la dotation usuelle du personnel de la Ville mais ne concernent pas la gestion du personnel. Le personnel en charge de projets importants est engagé sur la base de contrats de droit public à durée déterminée ou indéterminée (nouveaux au budget 2020) et les dépenses correspondantes aux salaires et charges sociales de ces collaborateurs sont incluses dans les budgets de ces projets.

Afin d'éviter cette différence entre budget et comptes, et illustrer en toute transparence le personnel travaillant pour la Ville de Fribourg, la présentation de la dotation du personnel fait la distinction entre le personnel dans ou hors du budget de fonctionnement. L'évolution de chacune de ces catégories apparaît ainsi clairement de façon séparée.

Cette nouvelle façon de procéder améliore la lisibilité, des rubriques budgétaires spécifiques pour chaque Service. Elles ont la numérotation suivante xx9.xxx.xx. Par exemple la rubrique 609.301.00 regroupe les salaires du personnel du Service d'urbanisme et architecture (UA), personnel dont le salaire est imputé sur les projets d'investissements.

## 2. Postes nouveaux ou à confirmer

La liste ci-dessous décrit les postes ajoutés au budget 2020 pour couvrir aussi bien la croissance ordinaire qu'extraordinaire des charges de fonctionnement.

25% **AG Collaboratrice administrative** En 2018, le développement du Secteur de la Cohésion sociale et ses nombreux projets, notamment ceux en lien avec le programme d'intégration de la Ville de Fribourg (PIF), a engendré une charge de travail supérieure à ce qui avait été prévu. En 2019, le taux d'activité d'une collaboratrice de ce Secteur a pu être augmenté à 75%, ce qui a permis une meilleure adéquation entre la charge et le taux d'activité. En 2020, toutes les activités en lien avec le PIF seront reconduites, c'est pourquoi la demande porte sur la prolongation du taux d'activité actuel (75%) de cette collaboratrice, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020..

20% **AG Spécialiste / Secteur Communication** Cette augmentation du taux d'activité d'un collaborateur du Secteur communication permettra de profiter de ses compétences à plus large échelle, tout en renforçant encore son implication dans la bonne marche de ce Secteur (notamment au niveau de la gestion des réseaux sociaux). Le passage d'un taux d'activité d'actuellement 50% à un taux d'activité plus élevé (70%) permettra en outre à ce collaborateur que son activité à la Ville de Fribourg devienne son activité principale.

80% **AG Chef de Secteur Communication** Ce nouveau poste est en fait une consolidation de l'engagement du chef du Secteur de la communication, actuellement engagé sous contrat de durée déterminée (31.12.2019). Le passage en contrat de durée indéterminée amènera une stabilisation nécessaire au sein de ce Secteur. Il permettra de définir des objectifs à moyen et long termes pour l'équipe, améliorant in fine l'image de la Ville de Fribourg tant à l'externe qu'à l'interne. Les missions confiées à la communication devront sinon être fortement revues à la baisse.

50% **AG Spécialiste / Secteur Communication** A l'instar de la demande de personnel relatif au poste de chef de Secteur, ce nouveau poste est dans les faits une « régularisation » du contrat de durée déterminée d'une collaboratrice de ce Secteur, prolongé à plusieurs reprises. Son apport et son expérience sont appréciés de manière unanime. Il est difficile d'imaginer remplir les missions de la communication sans cette personne (notamment pour ce qui concerne le projet de fusion).

50% **AG Spécialiste / Secteur Communication** Le Secteur de la communication a connu de nombreux problèmes de fonctionnement liés à une trop faible dotation en personnel. Pour remplir correctement ses missions et développer ses prestations, le Secteur de la communication doit pouvoir compter sur des forces supplémentaires. La présente demande porte sur l'engagement d'un 0.5 EPT supplémentaire.

60% **RH Chargé de sécurité** La charge de la sécurité pour la Ville de Fribourg est actuellement assurée par le responsable d'exploitation de Châtillon. Au vu de la surcharge de travail, cette double occupation n'est plus possible. Par conséquent, il est prévu de demander un 0.6 EPT supplémentaire afin de reprendre en charge cette responsabilité.

50% **SJ Secrétaire juridique** Pour faire face à l'augmentation constante des sollicitations des Services communaux, le Service juridique a impérativement besoin d'un/e secrétaire juridique. Cette personne sera chargée entre autre du suivi des dossiers de ce Service ainsi que de la coordination avec les autres Services.

- 50% **FI Augmentation de différents taux d'activité** Depuis 8 ans, le bureau de l'impôt n'a bénéficié d'aucune augmentation des EPT, malgré l'augmentation progressive des tâches. En effet, la facturation de l'impôt était liée à l'impôt uniquement et aujourd'hui, les taxes (taxe sur les déchets, taxe non-pompier, contribution immobilière, etc.) doivent être également traitées et ceci se fait sur des bases de facturation différentes. Dans le bureau du contentieux, de nouvelles procédures de poursuite et de gestion des ADB ont été mises en place, qui génèrent une surcharge de travail, sans forcément être synonymes de rentabilité supplémentaire. La demande de 0.5 EPT du Service des finances porte sur l'augmentation du taux d'activité de plusieurs collaboratrices et collaborateurs déjà en place dans ces deux bureaux.
- 100% **EC Administrateur-trice des bâtiments scolaires** Tant pour les bâtiments scolaires primaires et secondaires, que ceux des accueils extrascolaires, le Service des écoles souhaite avoir une meilleure maîtrise de la gestion du mobilier scolaire, de l'utilisation des différentes salles, un suivi régulier et une coordination avec le Secteur de la voirie pour les aménagements et les déménagements, le Secteur de l'économat pour les commandes de matériel et les photocopieurs ainsi qu'avec l'intendance des bâtiments pour l'entretien et la planification des travaux. Le financement pour ce poste existe - ou en partie - grâce à la suppression des indemnités versés aux responsables d'établissements scolaires. La demande porte sur l'engagement d'1.0 EPT supplémentaire.
- 200% **EC Personnel de ménage (CO Jolimont)** Cette demande concerne l'engagement de 8 employé/es à un taux d'occupation de 0.25 EPT pour le CO Jolimont.
- 25% **EC Personnel de ménage (DOSF)** Cette demande concerne l'engagement d'un/e employé/e à un taux d'occupation de 0.25 EPT pour le DOSF.
- 50% **EC Personnel de ménage (DOSF)** Cette demande concerne l'engagement de 2 employé/es à un taux d'occupation de 0.25 EPT (Ecole primaire du Jura).
- 20% **EC Responsable activités culturelles** Cette augmentation de dotation pour le secteur permettra de répondre à l'augmentation des effectifs scolaires et de surcroit celle de la demande de participation aux activités culturelles extrascolaires. L'offre sera à adapter en conséquence, qu'il s'agisse de la programmation scolaire ou de l'écoles des p'tits artistes. Par ailleurs, un rapprochement est souhaité avec le Service de la culture, notamment pour les bibliothèques scolaires, ainsi qu'avec la ludothèque mais aussi pour la programmation culturelle jeune public.
- 50% **EC Collaborateur-trice pédagogique** Afin de répondre à la forte augmentation de la demande pour les devoirs surveillés et le soutien scolaire suite à l'octroi de la gratuité, il est prévu de demander 0,5 EPT pour assurer la coordination.
- 180% **EC Animateur-trice AES** Afin de répondre aux augmentations de capacité des accueils, aux normes du SEJ et aux besoins de la population, il est prévu d'augmenter la dotation en personnel de 1,8 EPT au sein de différents accueils extra-scolaires (AES) de la Ville.
- 60% **GCEE Collaboratrice scientifique (Secteur Développement durable)** Le GCEE souhaite pérenniser le poste d'une collaboratrice scientifique en charge du domaine « développement durable ». Cette collaboratrice est actuellement engagée en contrat de durée déterminée.
- 50% **PM Technicienne en mobilité** Fin 2017, un poste de 1.0 EPT été accordé au Service police locale et mobilité. Lors de l'engagement d'une collaboratrice à 100%, il a été décidé de financer 50% de ce salaire par le budget de fonctionnement et 50% par le budget des investissements. La demande porte sur l'octroi de 0.5 EPT supplémentaire qui permettrait de pérenniser ce poste à 100% dans le budget de fonctionnement.
- 100% **GCEE Cantonnier (Secteur Voirie)** Le collaborateur actuellement en charge de l'entretien du quartier du Schönberg, qui comporte près d'un quart de la population de la Ville, sera prochainement en charge de l'entretien de trois nouveaux parcs. Un accroissement de dotation de 1.0 EPT est impératif pour ce secteur de la Ville.
- 100% **GCEE Apprenti-e (Secteur Voirie, team serrurerie)** Le chef de team serrurerie est disposé à encadrer et former un apprenti afin d'assurer la relève du métier.

- 100% **GCEE Agent-e de propreté (Secteur Voirie)** Suite au rapport final « Fribourg ville propre » de mai 2017 et aux dispositions cantonales du nouveau règlement sur la gestion des déchets, le Service GCEE demande l'engagement d'un deuxième agent de propreté. Cette personne sera en charge de gérer les problèmes de « littering » et faire de la prévention auprès des citoyens pour lesquels la thématique et le traitement des déchets est très sensible.
- 100% **GCEE Cantonnier mobile (Secteur Voirie)** Afin d'améliorer la propreté dans les quartiers, le Service GCEE demande l'engagement d'un cantonnier mobile. Cette personne sera chargée de renforcer l'équipe en place et permettra d'améliorer la gestion plus régulière des poubelles et des nettoyages.
- 260% **UA Architectes / Urbanistes** La demande concerne trois collaborateur/trices actuellement engagés sur la base d'un contrat de droit privé portant sur une durée déterminée (CDD) qui échoit courant 2020 et pour lesquels la reconduction de l'engagement est prévue en contrat à durée indéterminée (CDI). Le risque principal des postes de durée déterminée peut avoir une incidence liée à l'insécurité de l'emploi (risque de départs), ce qui provoquerait une perte de savoir inestimable et une perte de temps précieux pour l'ensemble des projets (budget d'investissement total pour CHF 600 mio sur les 9 prochaines années). Leurs prestations continueront d'être comptabilisées par imputation interne sur les projets d'investissement, pour autant que cela ait été prévu et validé par le Conseil général dans l'autorisation de dépense dudit investissement.
- 100% **UA Chef-fe de Secteur** Afin de pouvoir gérer les grands projets urbains tels que H2léo, le Secteur a besoin d'un/e collaborateur/trice supplémentaire en tant que che/-fe de Secteur. L'octroi d'1.0 EPT supplémentaire permettra de professionnaliser et optimiser le Secteur des « Projets urbains », devenu beaucoup trop grand et comptant un trop grand nombre de collaborateurs. Ce Secteur sera ainsi divisé en deux secteurs distincts : « Projets urbains » liés aux projets dédiés à l'espace public (Agglo, Pal, PAD, etc.) et « Développement urbain » qui sera lié à la stratégie urbaine (PAL, PAD, etc.).
- 20% **UA Collaboratrice administrative** Fin 2018, 0.6 EPT supplémentaire a été accordé au Service urbanisme et architecture. La demande porte sur un octroi de 0.2 EPT supplémentaire, financé actuellement via le budget d'investissement en remplacement d'une diminution temporaire du taux d'activité d'un collaborateur.
- 20% **UA Aide-concierge (Secteur intendance des bâtiments)** La demande porte sur un octroi de 0.2 EPT supplémentaire qui permettrait de pérenniser un poste en droit public pour une collaboratrice actuellement engagement à un taux d'occupation de 60%.
- 20% **IN Secrétariat** Avec une dotation initiale de 80%, ce taux avait été abaissé à 60% lors de la réorientation du Service en 2014 grâce à l'optimisation de processus et l'abandon de tâches de peu de valeur ajoutée. Face au volume de demandes et de projets beaucoup plus important actuellement et en croissance (numérisation, mobilité), le secrétariat du Service informatique est insuffisant pour assurer un soutien administratif efficient. Dès lors une augmentation de 0.2 EPT est demandée afin d'assurer le niveau de prestations attendu.
- 280% **CU Bibliothécaire/Ludothécaire** Dans le cadre du projet stratégique de fusion de la Bibliothèque de la Ville, de la Deutsche Bibliothek (DB) et de la Ludothèque pour créer une nouvelle institution culturelle, bilingue, le Service de la culture demande un octroi de 2.8 EPT supplémentaire qui permettra la reprise du personnel actuellement engagé en CDI dans les associations qui vont fusionner.
- 60% **CA Curateur-trice** Au vu des nombreux mandats reçus en 2018 (record avec 139 nouvelles situations), les curateurs/trices en poste ne peuvent plus prendre de nouveaux dossiers. Les portefeuilles sont pleins, raison pour laquelle le Service des curatelles d'adultes sollicite l'octroi d'un 0.6 EPT supplémentaire afin de pouvoir assurer le niveau de prestations attendu.
- 100% **CA Collaboratrice administrative** Une apprentie terminera son apprentissage en août 2020. Au vu du nombre de mandats nouvellement reçus, le Service des curatelles d'adultes souhaite engager cette apprentie à l'issue de sa formation.

30% **CA Collaboratrice administrative** Une collaboratrice travaille actuellement à 100%. Son taux d'activité est de 70% (CDI) et 30% sont déterminés au 31 décembre 2019. Au vu du nombre de mandats nouvellement reçus, le Service des curatelles d'adultes souhaite engager cette collaboratrice bilingue à 100% sur la base d'un contrat de durée indéterminée (CDI). Depuis le début de l'année, 75 nouveaux mandats sont parvenus au Service en 5 mois, soit un pronostic de 180 mandats sur l'année, ce qui constitue un record. Sachant que les situations les plus simples ont été levées et que toutes les dernières situations reçues doivent être considérées comme complexes.

### **3. Réductions ou suppressions de postes**

Dans le cadre d'une réorganisation interne, le Service de l'aide sociale a décidé de ne pas repourvoir un poste de chef de secteur 100% (OCOT), suite au départ à la retraite du titulaire dès le 1<sup>er</sup> février 2020.

### **4. Transfert de postes ou de dotation**

L'ensemble du personnel de la STEP (8 postes) ont été transférés chez SINEF SA au 1<sup>er</sup> juin 2019.

### **5. Modifications temporaires**

Comme chaque année, il existe encore des fluctuations temporaires. Il s'agit de besoins limités dans le temps (contrats de droit privé, de durée déterminée), tels que le remplacement de collaborateurs dont les problèmes de santé conduiront à des situations AI, mais qui sont toujours dans l'effectif; ou encore de projets particuliers, limités dans le temps, nécessitant des ressources supplémentaires.

A l'inverse, il peut y avoir des besoins qui ont été différés, conduisant ainsi à des baisses momentanées, sans que pour autant les postes correspondants ne soient supprimés. Ces changements n'amènent pas de modification de la dotation des Services concernés.

## **6. Dotation**

Selon la nouvelle présentation, la dotation du personnel, qui était de 531.3 EPT dans le budget 2019, se porte à 551.1 EPT pour le budget 2020, soit une augmentation de 19.80 EPT. Le tableau de la dotation du personnel par Services figure en annexe.

## **7. Nouveau système salarial**

La mise en place du nouveau système salarial aura un impact financier d'env. CHF 400'000.- par année (effet de seuil). Ce montant est présenté séparément au niveau du budget 2020.

## **B. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel**

### **1. Indexation**

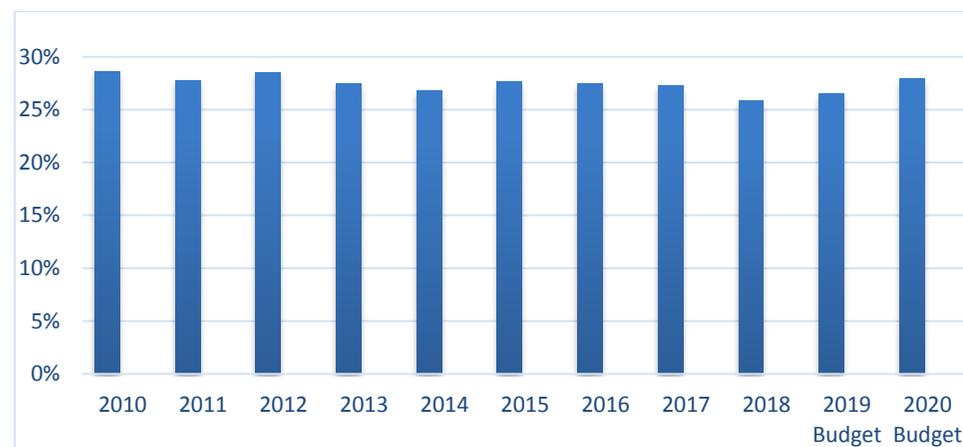
L'évolution des prix qui a eu lieu depuis la dernière adaptation lors du budget 2011 (base = indice moyen des prix à la consommation de 2011) et septembre 2019 montre une tendance à la baisse de -0.7%. Par conséquent, le Conseil communal a décidé qu'aucune indexation des salaires n'aurait lieu en 2020.

### **2. Evolution des charges du personnel**

Dans son Plan financier, le Conseil communal s'est donné comme règle une croissance ordinaire des charges du personnel, limitée à 1.5% par année. Une telle croissance représente un montant d'environ CHF 950'000.- pour 2020.

Les charges du personnel évoluent de CHF 63.4 mio pour 2019 à CHF 66.1 mio, soit une progression de CHF 2.7 mio. Toutefois, cette progression englobe un certain nombre de postes associés à des investissements ou financés par des tiers, ainsi que l'augmentation de la cotisation de l'employeur pour la CPPVF et les coûts du changement du système salarial. En éliminant ces charges (mais en gardant la diminution engendrée par le transfert des employés de la STEP vers SINEF SA), il reste ainsi une croissance d'environ CHF 0.5 mio, soit en dessous de la limite de progression de 1.5% fixée par le Conseil communal.

Les charges du personnel représentent en 2020 le 27.9% des charges totales (sans les imputations internes) contre 27.2% en 2019.



Le tableau ci-dessus illustre la stabilité de la répartition des charges du personnel relativement aux charges totales des 10 dernières années.

Le tableau des EPT par Service figure en annexe de ce document.

## CHAPITRE VI

### Situation financière de la Commune

Le budget 2020 est pour la sixième fois de suite bénéficiaire. Cette situation est due à plusieurs facteurs. Tout d'abord, l'augmentation du coefficient d'impôt voté dans le cadre du budget 2014 pour couvrir les nouvelles charges liées à la mise en place de la deuxième année d'école enfantine et pour permettre la construction d'infrastructures scolaires, participe à l'évolution positive des comptes. A cette mesure d'adaptation pour le ménage communal s'ajoute l'augmentation positive des recettes fiscales des personnes morales entre 2017 et 2019, suivie d'effets uniques permettant une revue à la hausse des recettes fiscales en 2020, alors que ces dernières devaient dans le meilleur des cas rester stables suite à l'entrée en vigueur de la réforme des entreprises. De plus, la nouvelle politique d'activation des investissements, la gestion transparente des finances et le développement d'outils de gestion financiers permettent au Conseil communal de piloter le ménage communal de façon proactive en tenant compte des opportunités mais surtout aussi des risques futurs. A noter que le niveau actuel des taux d'intérêt conforte le Conseil communal dans sa volonté d'investir de manière importante, mais son évolution reste à surveiller activement.

En fonction des données actuelles, le Plan financier 2020-2024 remis en même temps que le projet de budget montre d'importants besoins en investissements ces prochaines années. L'équilibre financier reste un défi majeur dans un contexte où le dynamisme et le développement de la Ville sont à promouvoir.

La problématique des subventions futures des projets d'agglomération, l'entrée en vigueur du projet fiscal PF 17 et ses effets sur la péréquation des ressources, ainsi que l'assainissement du site de la Pila et des falaises pourront avoir des impacts financiers importants durant les 5 à 10 prochaines années.

En ce qui concerne la gestion interne de l'administration communale, de grands efforts se font et continueront de se faire. Voici une liste non exhaustive des projets qui feront l'objet d'un suivi particulier en 2020 :

- La réalisation de tous les travaux préparatifs en prévision de la LFCo qui entrera en vigueur en 2021, en particulier la mise en place d'un système de contrôle interne (SCI), qui vise à améliorer la maîtrise des processus internes et le respect des futures normes.
- L'introduction d'une gestion électronique des documents (GED), qui vise à améliorer la gestion des documents de l'administration et à diminuer les besoins en papier.
- L'optimisation des processus comptables et solutions informatiques dans les domaines des assurances sociales, curatelles d'adulte et finances, y compris la gestion des créanciers.
- La réactualisation des règlements communaux principaux et des règlements liés à des modifications législatives.

## CHAPITRE VII

### Budget des investissements

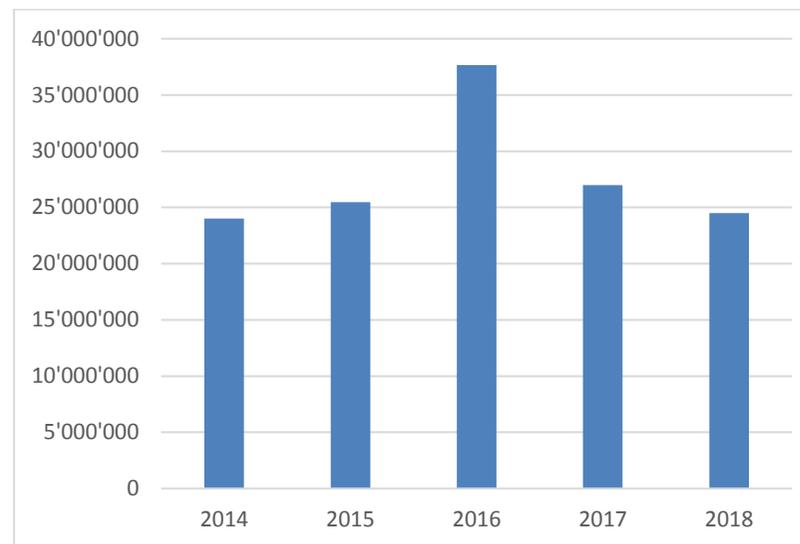
L'ensemble des dépenses d'investissements communales porte, pour l'année 2020, sur un montant de CHF 137,2 mio qui se répartit ainsi :

Solde des investissements déjà votés (Cat. I)*	CHF	76'885'681.00
Investissements à voter au budget (Cat. II)	CHF	15'887'400.00
Investissements à voter ultérieurement ( Cat. III)	CHF	44'445'000.00
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>137'218'081.00</b>

*\*solde calculé par rapport aux dépenses d'investissement effectives au 30 septembre ainsi par rapport aux dépenses estimées pour la période 1er octobre au 31 décembre*

A titre d'information, voici les dépenses annuelles d'investissements des comptes 2014 à 2018 de la Ville de Fribourg :

2014	CHF	24'019'812
2015	CHF	25'453'079
2016	CHF	37'638'883
2017	CHF	26'987'128
2018	CHF	24'500'888
	<b>CHF</b>	<b>138'599'790</b>



## A. Explications détaillées des investissements

### 1. Solde des investissements déjà votés (Catégorie I)

Dans cette catégorie figurent les objets déjà décidés par le Conseil général. Il s'agit des soldes sur les crédits d'engagement des investissements déjà votés et encore ouverts avant la séance du Conseil général de décembre 2019. Il s'agit dès lors du solde encore ouvert sur les investissements votés hors catégorie II et III.

Les montants de la catégorie I dépendent des dépenses effectives au 30.09.2019 ainsi que de l'estimation des dépenses qui seront comptabilisées du 01.10.2019 jusqu'au 31.12.2019.

## 2. Investissements à voter lors du budget 2020 (Catégorie II)

Liste des objets décidés dans le cadre du présent budget :

### Ecoles

300.506.21	Mise à jour de l'infrastructure informatique des bâtiments scolaires	CHF	180'000.-
300.506.22	Mise à niveau du parc informatique (rentrée 2020/2021)	CHF	500'000.-
300.506.23	Renouvellement du mobilier scolaire + informatique 2020	CHF	450'000.-
310.506.00	Renouvellement appareils salle AC du Belluard	CHF	150'000.-
311.506.01	Nouveau mobilier CO Jolimont	CHF	500'000.-

### Police locale et mobilité

402.506.02	Raccordements électriques pour manifestations 3e tranche	CHF	170'000.-
430.501.18	Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école, piétons, deux-roues, transports publics	CHF	200'000.-

### Génie civil, environnement et énergie

520.501.100	Entretien des chaussées et trottoirs 2020	CHF	1'000'000.-
520.501.101	Dangers naturels : assainissement falaises 2020	CHF	1'000'000.-
520.501.102	Loi s/handicapés (Lhand) : Mise en conformité des arrêts TC 2020	CHF	150'000.-
520.501.103	Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit 2020	CHF	250'000.-
520.501.104	Mur des Alpes/Bletz – assainissement de la galerie de captage	CHF	50'000.-
520.501.105	Mur Grand-Fontaine: Rénovation du mur	CHF	105'000.-

520.501.106	Passage Inférieur Route-Neuve 41 : Travaux d'assainissement	CHF	71'000.-
520.501.107	Ouvrage d'art : Pont de Zähringen (étude complémentaire)	CHF	300'000.-
520.506.23	Monte-charge y.c tableau électrique	CHF	220'000.-
520.506.24	Véhicules : remplacements 2020	CHF	810'000.-
531.506.02	Décharge de Châtillon: achat d'une chargeuse à chenilles	CHF	350'000.-
532.501.49	Collecteurs évacuation des eaux 2020	CHF	1'000'000.-
532.501.50	Etude production d'hydrogène pour traitement micro-polluants et vhc	CHF	50'000.-
560.506.04	Assainissement éclairage halogène métal	CHF	100'000.-
560.506.05	Développement énergétique 2020	CHF	300'000.-
560.509.00	Projet biotopes	CHF	50'000.-

### Urbanisme et architecture

611.503.40	Assainissements énergétiques : chauffage & enveloppe 2020	CHF	550'000.-
611.503.41	Joseph Piller : transformation intérieure complément	CHF	200'000.-
611.503.42	Sécurité, nouvelles normes incendies, électricité 2020, travaux	CHF	75'000.-
612.503.102	AES Vignettaz : aménagement AES provisoire dans locaux existants	CHF	100'000.-
612.503.103	Colonie de Sonnenwyl: renforcement structurel	CHF	150'000.-
612.503.104	Ecole de la Vignettaz : assainissement des installations de régulation	CHF	250'000.-
612.503.105	Ecole de la Vignettaz : transformation du bâtiment B - études compl.	CHF	185'000.-
613.503.42	Maison de quartier ancien kiosque Vignettaz : chang. d'affectation et transform. int.	CHF	150'000.-

614.503.03	Site des Neigles: transformations intérieures	CHF	180'000.-
615.503.02	Derrière-les-jardins : dépôt sport et WC publics	CHF	60'000.-
618.503.34	Route des Neigles 39 : assain. Locaux/WC	CHF	762'000.-
620.501.85	Requalification du Pont de Zaehringen (étude)	CHF	242'400.-
620.501.100	Sarine revitalisation: complément étude AVP	CHF	100'000.-
620.501.101	Passage inférieur avenue du Midi - secteur 3 : factures 2019-2020	CHF	160'000.-
620.501.102	Adaptation du PAL aux planifications supérieures (étude)	CHF	80'000.-
620.501.103	Couverture de l'A12 - budget 2020	CHF	65'000.-
620.501.104	Haus der Farbe : Etude sur les teintes des façades en milieu urbain	CHF	60'000.-
620.501.105	Place de jeux : Kybourg	CHF	100'000.-
620.501.106	Place de jeux Domino : remise en état (étude)	CHF	125'000.-
620.501.107	Place de la Coutellerie requalification : étude et réalisation	CHF	350'000.-
620.501.109	Place Vignettaz-Daler - étude	CHF	240'000.-
620.501.110	Préparation du Projet d'Agglomération 4 (étude)	CHF	120'000.-
620.501.111	Réaménagement de la Planche Inférieure et du Karrweg	CHF	635'000.-
620.501.113	Signalétique site St-Léonard	CHF	60'000.-
620.501.114	Stratégie urbaine post-PAL 2018 :2020	CHF	80'000.-
620.501.115	Transagglo : Europe - Tivoli - Affry - Midi : étude	CHF	940'000.-
620.503.02	Escaliers couverts tour des chats Remparts VdF : travaux d'entretien urgents	CHF	645'000.-
621.506.18	Parcs et Promenades – véhicules / remplacements 2020	CHF	95'000.-

### Informatique

700.506.59	SI unifié et outils de gestion pour bibliothèques et ludothèques	CHF	107'000.-
700.506.60	Fibre optique FriNet 2020 + redondance	CHF	150'000.-
700.506.61	SI Aide sociale, adaptations à la législation cantonale	CHF	80'000.-
700.506.62	SI Gestion des bâtiments	CHF	195'000.-
700.506.63	SI Gérance immobilière	CHF	100'000.-

### Sports

911.501.07	Stade Saint-Léonard : Terrain de football synthétique (étude)	CHF	100'000.-
911.501.08	Terrain de football: Assainissement de l'éclairage 2020	CHF	140'000.-
911.506.01	Terrains de football: arrosages automatiques 2020	CHF	100'000.-
912.501.00	Parc des sports : aménagements sportifs ext.	CHF	100'000.-
917.506.02	Halle omnisports : Réfection parquet et lignes de jeu	CHF	100'000.-

### Total

**CHF 15'887'400.-**

### Explications par objet :

**300.506.21 Mise à jour de l'infrastructure informatique des bâtiments scolaires** **CHF 180'000.-**

L'objectif du Conseil communal est de standardiser et de mettre à jour l'infrastructure réseau de ses bâtiments scolaires primaires, selon le modèle de l'école de la Heitera qui a été repris pour l'école de la Vignettaz. Au terme de la mise à jour, son entretien sera alors de la responsabilité du Service informatique, au même titre que le reste des bâtiments communaux.

Un audit externe portant sur l'infrastructure informatique et l'ensemble du parc informatique des écoles primaires a été réalisé durant l'année 2019. L'inspection des sites scolaires a en outre décelé les problèmes suivants :

- ☛ réseau filaire peu performant ;
- ☛ réseau wifi réalisé avec des produits obsolètes, peu ou pas sécurisés et aux performances aléatoires ;
- ☛ vitesse de connexion internet insuffisante.

Pour cet investissement et celui de la mise à niveau du parc informatique, un chef de projet est engagé à 80% en contrat de privé de deux ans. Son salaire sera imputé sur ces deux investissements et réparti au prorata.

**300.506.22 Mise à niveau du parc informatique  
(rentrée 2020/2021) CHF 500'000.-**

Un audit externe portant sur l'ensemble du parc informatique des écoles primaires a été réalisé durant l'année 2019. Ce dernier a relevé que, sur l'ensemble des 657 postes des sites scolaires, 66% ont plus de six ans. De plus, il s'avère que le nombre de machines est insuffisant par rapport aux recommandations FriTic et que le parc d'ordinateurs est hétérogène dans les versions hardware, le système d'exploitation et les configurations.

Pour rappel les communes sont responsables de l'équipement des écoles, y compris les infrastructures TIC, de leur financement et de leur entretien selon la Loi scolaire, art. 57, al. 2b. Par ailleurs, tout le personnel cantonal enseignant va migrer sur Office 365 à la rentrée 2020/2021. Cette importante migration ne peut se faire sur des postes informatiques de plus de 6 ans.

Selon ces états de faits, le Conseil communal a opté pour une variante moyenne selon les recommandations cantonales, soit un poste de travail pour cinq élèves, ce qui correspond à l'état actuel. Dans ce sens, l'acquisition d'environ 500 nouveaux poste de travail est nécessaire pour la rentrée 2020/2021.

Pour cet investissement et celui de la mise à jour de l'infrastructure informatique des bâtiments scolaires, un chef de projet est engagé à 80% en contrat de privé de

deux ans. Son salaire sera imputé sur ces deux investissements et réparti au prorata.

**300.506.23 Renouvellement du mobilier scolaire  
+ informatique 2020 CHF 450'000.-**

Cet investissement comprend pour CHF 350'000.- les montants destinés à l'achat de mobilier et de matériel informatique dans les écoles de 1H à 11H, soit en renouvellement, soit en raison de l'ouverture de classes due à l'augmentation des effectifs. Les renouvellements de l'informatique suivent les recommandations du Service cantonal des technologies d'information et de communication (Fri-tic). Le solde de CHF 100'000.- sera investi pour la réaffectation en salles primaires des classes du bâtiment du Jura A actuellement occupées par le CO de Jolimont et notamment l'installation de tableaux interactifs.

**310.506.00 Renouvellement appareils salle AC du Belluard CHF 150'000.-**

Cet investissement permettra le renouvellement des appareils de l'atelier 2 des activités créatrices (AC) du CO du Belluard pour un montant d'environ CHF 30'000.- ainsi que du renouvellement de la salle elle-même pour le solde du montant. Les objectifs de cette réorganisation sont les suivants :

- ☛ Sécurité : améliorer les conditions de travail des quelques 750 élèves ainsi que leur sécurité durant les cours et l'utilisation des diverses machines ;
- ☛ Circulation : distinguer les différents postes de travail et améliorer la circulation dans l'atelier ;
- ☛ Visibilité : améliorer la visibilité des outils, des machines et des différents postes de travail et permettre à l'enseignant de pouvoir observer tous les élèves ;
- ☛ Autonomie : répondre aux demandes de Plan d'étude (PER) en rendant les élèves plus autonomes et en leur permettant de travailler dans un atelier équipé et sécurisé ;
- ☛ Expression : permettre aux élèves de s'exprimer en AC en disposant d'outils et de machines actuels et répondant aux objectifs du PER ;

- ☛ Motivation : donner envie aux élèves et aux enseignants de travailler en AC dans un atelier adapté, équipé et accueillant.

**311.506.01 Nouveau mobilier CO Jolimont CHF 500'000.-**

Tel qu'annoncé dans le message n°37 du Conseil communal au Conseil général du 19 février 2019 relatif à la transformation et à la rénovation du cycle d'orientation de Jolimont, un investissement complémentaire à la charge du Service des écoles est nécessaire pour l'équipement en mobilier des salles spéciales. Il s'agit principalement du renouvellement d'une partie du mobilier des salles spécifiques telles que le dessin, les activités créatrices, les sciences ou les cuisines

**402.506.02 Raccordements électriques pour manifestations 3e tranche CHF 170'000.-**

Au cours de ces dernières années, la Direction de la police locale est de plus en plus souvent sollicitée par les organisateurs de manifestations temporaires et d'autres activités sur le domaine public visant à disposer de raccordements électriques dans les différents endroits où se déroulent ces manifestations en Ville de Fribourg.

Durant de nombreuses années, seule la place Georges-Python offrait la possibilité de mettre à disposition permanente des organisateurs des raccordements électriques sans l'intervention de « Groupe E ».

Dans les autres endroits de la Ville, les organisateurs devaient faire appel, au cas par cas, à « Groupe E » pour la mise en place de tableaux provisoires et autres raccordements. Il en va de même pour la Direction de la police locale lors du 1er août, de la Fête de la Musique, des étapes de tours cyclistes, de la St-Nicolas, des Foodtrucks, du déplacement du marché à la rue de Romont et des manifestations organisées dans le cadre de la revitalisation du quartier du Bourg, etc.).

C'est le cas également lorsque les manifestations ont lieu aux Grand-Places, à la place Jean-Tinguely, aux jardins du Domino, à la rue de Romont, à la place du Petit-St-Jean, sur l'esplanade St-Léonard et dans le quartier du Bourg.

Après deux tranches d'investissements en 2018 et 2019 permettant de construire des raccordements électriques à la Rue de Romont (3x), aux Jardins du Domino, à la Rue du Simplon, à Pérolles-Charmettes, aux Grand-Rames (2x), à Joseph-Piller, à la place du Petit-St-Jean, il reste une dernière tranche pour les endroits suivants :

- ☛ Place Jean-Tinguely (Equilibre)
- ☛ Grand-Places
- ☛ Place Georges-Python (plusieurs raccordements)

Les endroits mentionnés ci-dessous pourront être mises en place dans le cadre des travaux de réaménagements de la Ville historique et de requalification de la Gare.

- ☛ Grand-Rue
- ☛ Cathédrale (secteur rue des Epouses et rue du Pont-Suspendu)
- ☛ Place Notre-Dame
- ☛ Place des Ormeaux
- ☛ Place du Marché-aux-Poissons
- ☛ Place de la Gare
- ☛ Place de l'Hôtel-de-Ville

L'investissement global pour les emplacements cités ci-dessus s'élève à environ CHF 570'000.- TTC sur trois ans (2018 à 2020).

Le report des coûts d'installation et d'utilisation de ces installations sur les organisateurs de manifestations bénéficiaires ainsi que l'économie réalisée pour les raccordements actuellement demandés au Groupe E pour le compte de la Ville parviennent à couvrir les coûts d'amortissement des installations.

Il s'agit dès lors d'inscrire un montant de CHF 170'000.- en 2020 pour la réalisation de la troisième tranche.

**430.501.18 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école, piétons, deux-roues, transports publics CHF 200'000.-**

Le montant alloué aux mesures de modération vise la réalisation de projets en faveur de la mobilité douce, de la sécurité (par exemple : chemin de l'école et déplacement des personnes à mobilité réduite) et de la qualité de vie sur les espaces publics de circulation en conformité avec le PA2/PA3 (notamment les fiches 22.2, 23.1 et 23.2. du PA2 et 3M07.13 du PA3) et le PAL.

A propos de la modération du trafic, de plus en plus de demandes d'aménagement de zone à modération de trafic sont formulées auprès du Service de la mobilité. En 2020, le montant de cet investissement est principalement prévu pour la réalisation de la zone 30 km/h dans le quartier du Jura (notamment av. du Général-Guisan, av. Jean-Bourgnicht, route du Grand-Torry, route des Bonnesfontaines, route du Champ-des-Fontaines, route de la Broye). En plus des dispositions communes à toutes les zones 30 (portes d'entrée, marquage, signalisation, trottoirs traversants), ce projet prévoit le traitement de certains carrefours ainsi que la mise en place de modérateurs végétalisés. Les conditions de circulation des transports publics sont également améliorées (arrêts et priorisation).

De plus, des mesures complémentaires dans des zones existantes seront nécessaires en fonction des résultats des expertises réalisées après un an dans les nouvelles zones 30 du quartier du Schönberg (Villars-les-Joncs).

Relativement à la promotion du vélo, dans la continuité des années précédentes, des mesures et des actions sont mises en place en fonction des demandes et des opportunités. Un accent particulier sur le stationnement des vélos doit être apporté avec la mise en place de dispositifs anti-chutes, anti-vol et des couvertures.

Enfin, des mesures ponctuelles liées à la mise en œuvre des plans de mobilité scolaire sont prévues en particulier dans le secteur de l'école de la Vignettaz et du Jura.

Les exigences cantonales en matière d'assainissement au bruit dans les secteurs routiers connaissant des dépassements des valeurs limite d'immission vont également générer des coûts importants ces prochaines années.

L'ampleur des interventions prévues dans le quartier du Jura justifie pleinement d'augmenter le montant de cette rubrique.

**520.501.100 Entretien des chaussées et trottoirs 2020 CHF 1'000'000.-**

Le réseau de chauffage à distance (CAD) est en cours de déploiement sur le territoire de la Ville. Au cours des vingt prochaines années, il nécessite l'ouverture d'importants chantiers situés principalement sur le domaine public et en particulier sur le réseau routier.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal a décidé l'inscription d'un montant cadre dans le crédit d'entretien du réseau routier permettant de garantir les réfections complémentaires des chaussées touchées par l'extension le CAD, des services techniques en général et assurer les travaux nécessaires au maintien de l'état des chaussées.

Les estimations des coûts, à charge de la Ville, sont effectuées sur la base d'un constat visuel d'état des chaussées et de surfaces estimatives de réfections complémentaires.

**TRAVAUX D'ENTRETIEN EN COORDINATION AVEC TRAVAUX DES TIERS  
CHAUFFAGE A DISTANCE (CAD)**

Remise en état de chaussée en complément aux réfections de fouilles à charge des services techniques :

➤ <b>Rue de l'Industrie</b> / secteur Arsenaux - Fonderie				
Réfection de la superstructure sur zone non touchée par les fouilles des services techniques.				
Surface bitumineuse estimée à	600 m <sup>2</sup>	70.-		<b>42'000.-</b>
Surface du pavage estimée à	400 m <sup>2</sup>	270.-		<b>108'000.-</b>
➤ <b>Avenue du Moléson</b>				
Réfection de la superstructure bitumineuse sur zone non touchée par les fouilles des services techniques.				
Surface estimée à	700 m <sup>2</sup>	70.-		<b>49'000.-</b>

➤ **Chemin de Jolimont, route des Ecoles**  
 Réfection de la superstructure bitumineuse sur zone non touchée par les fouilles des services techniques.  
 Surface estimée à 400 m<sup>2</sup> 70.- **28'000.-**

➤ **Routes, Levant, Veveyse, Grand-Pré et Gibloux**  
 Réfection de la superstructure bitumineuse sur zone non touchée par les fouilles des services techniques.  
 Surface estimée à 900 m<sup>2</sup> 70.- **63'000.-**

➤ **Route de la Heitera**  
 Réfection de la superstructure bitumineuse sur zone non touchée par les fouilles des services techniques.  
 Surface estimée à 800 m<sup>2</sup> 70.- **56'000.-**

#### SINEF

➤ **Rue de l'Industrie / secteur Pérolles - Arsenaux**  
 Réfection de la superstructure bitumineuse sur zone non touchée par les fouilles des services techniques.  
 Surface estimée à 360 m<sup>2</sup> 50.- **18'000.-**

➤ **Route de l'Aurore**  
 Réfection de la superstructure bitumineuse sur zone non touchée par les fouilles des services techniques.  
 Surface estimée à 300 m<sup>2</sup> 50.- **15'000.-**

#### RESEAU D'EVACUATION DES EAUX

➤ **Route des Pervenches / chaussée complète**  
 Réfection de la superstructure bitumineuse adaptation des sacs et grilles d'évacuation des eaux  
 Surface estimée à 1400 m<sup>2</sup> 90.- **126'000.-**

#### TRAVAUX D'ENTRETIEN ROUTIER AVEC ASSAINISSEMENT PONCTUEL DES RESEAUX

➤ **Route de Bertigny, étape III / secteur Daler - Pensionnats**  
 Réfection complète de la superstructure bitumineuse  
 Surface estimée à 3500 m<sup>2</sup> 90.- **315'000.-**

➤ **Karrweg / secteur Planche-Supérieure - Planche-inférieure**  
 Réfection complète de la superstructure bitumineuse  
 Surface estimée à 1500 m<sup>2</sup> 120.- **180'000.-**

#### 520.501.101 Dangers naturels : assainissement des falaises 2020

**CHF 1'000'000.-**

Suite à la situation décrite dans le cadre du budget 2017 et afin de rattraper le retard dans les interventions classées en priorité II dans l'analyse des risques réalisée en 2016, plusieurs travaux doivent être effectués, notamment :

- La surveillance et l'inspection d'ouvrages construits en tête de falaise ;
- La purge et l'assainissement de falaises suite à des chutes de pierres et de blocs ;
- L'installation d'instruments de mesures et de monitoring ;
- La réalisation de travaux de sécurisation d'ouvrages et de stabilisation de terrains.

#### 520.501.102 Loi sur les handicapés (LHand) - Mise en conformité des arrêts TC 2020

**CHF 150'000.-**

Dès le 1er janvier 2024, les transports publics devront être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cette exigence est posée par la Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'égalité pour les handicapés (LHand). La Ville poursuit donc son processus d'assainissement.

Le droit suisse sur l'égalité pour les handicapés attribue une grande importance à l'utilisation autonome des transports publics et donc à l'accès de plain-pied aux véhicules. L'embarquement et le débarquement des personnes en chaise roulante dans les bus doivent être garantis moyennant, entre le quai et la zone d'embarquement du bus, une différence de niveau de 50 mm au maximum et une largeur de l'espace de 75 mm au maximum.

La coexistence entre la construction de quais à 16 cm (+/- 1 cm) et le matériel roulant des TPF permet de satisfaire cette exigence légale et donc de garantir un accès de plain-pied aux bus. Quant à la largeur, une dimension minimale de 200 cm permet à tous les types de fauteuils roulants de manœuvrer et donc d'accéder aux véhicules avec un quai de plain-pied.

Dans la mesure du possible ces assainissements sont coordonnés avec les travaux d'entretien et d'assainissement au bruit du réseau routier ou de chauffage à distance. Pour l'année 2020, des assainissements seront entrepris ponctuellement sur des arrêts situés en dehors des chantiers planifiés, certains concerneront uniquement un élargissement et/ou une surélévation des quais.

Par ailleurs, une partie de l'assainissement des arrêts non conformes sera effectuée dans le cadre des projets de requalification qui seront réalisés d'ici à début 2024. Les coûts d'assainissement relatifs à ces assainissements seront intégrés dans ces projets.

A ce jour, environ 35% des arrêts sont entièrement conformes en hauteur et largeur. Du seul critère de hauteur environ 40% des arrêts sont conformes et environ 85% des arrêts ne sont conformes qu'en largeur.

**520.501.103 Mesures d'assainissement pour la protection  
contre le bruit 2020 CHF 250'000.-**

Les travaux d'assainissements au bruit, réalisés entre 2011 et 2019 avec des mesures à la source (revêtements phono absorbants et zones à vitesse modérée), ont permis l'assainissement du réseau routier communal sur pratiquement la totalité du réseau.

Pour 2020, les travaux d'assainissement contre le bruit sont coordonnés avec les travaux planifiés par le Groupe E Celsius SA dans le cadre du développement du chauffage à distance (CAD).

## TRAVAUX PLANIFIES

### ☛ Rue de Morat 2<sup>ème</sup> étape / sect. Varis - Cordeliers

Le tronçon de la rue de Morat présente à ce jour de nombreuses dégradations du revêtement en raison de sa faiblesse structurelle. L'opportunité des travaux d'extension du CAD permet à la Ville de coordonner un entretien lourd et la pose d'un revêtement phono absorbant pour une remise en état globale de cette chaussée tout en bénéficiant de la participation aux frais de remise en état des fouilles par les Services techniques.

En 2019 un montant de CHF 594'000.- a été voté afin de réaliser l'étape 1, secteur compris entre la Porte de Morat et le Varis, ces travaux sont en cours de réalisation.

### ☛ Route des Arsenaux / sect. giratoire de Cardinal est – avenue de la Gare

Ce tronçon de chaussée reste l'un des derniers à réaliser en matière d'assainissement au bruit. Il est aussi celui où l'importance des projets situés sur son périmètre direct (PAD ancienne Gare, PAD Pilettes, réaménagement de la place de la gare) nécessitera de nombreuses interventions sur le domaine routier pour permettre les raccordements de ces constructions aux différents réseaux des services techniques et notamment du réseau CAD.

## TYPES DE TRAVAUX ET DEVIS

Les surfaces d'assainissement au bruit planifiées pour 2020 représentent 3500 m<sup>2</sup>. Il est à relever, que les carrefours et les giratoires, seront assainis avec des revêtements standards, beaucoup plus résistants aux contraintes tangentielles induites par le trafic lourd.

### Réfection totale de la superstructure (y compris fondation)

Renouvellement de la couche de fondation, remplacement des couches de support avec renforcement et pose d'un revêtement phono-absorbant:

#### Rue de Morat 2<sup>ème</sup> étape

sect. Varis- Cordeliers	m <sup>2</sup>	1'150	217.-	CHF	250'000.-
-------------------------	----------------	-------	-------	-----	-----------

**520.501.104 Mur des Alpes/Bletz – assainissement de la galerie de captage** CHF 50'000.-

Des venues d'eau sont observées sur la falaise du Bletz, celles-ci correspondent à des fuites de la chambre de captage située en tête de falaise. En période d'hiver, ces ruissellements se transforment en gel, limitant ainsi l'accès à une des places de parc et entraînant des risques de chutes de personne.

Des travaux préalables de purge et de nettoyage de la falaise ont permis de protéger le secteur des chutes de pierres et de blocs. Le mur en maçonnerie dont l'assise est fondée sur le sommet de la falaise, est en bon état mais risquerait cependant d'être déstabilisé à long terme à cause des venues d'eau.

Le dernier rapport d'investigation a permis de préciser les caractéristiques hydrologiques du captage et de définir un projet adapté aux conditions rencontrées. Le projet propose d'imperméabiliser le fond de la galerie de captage, de raccorder le captage aux égouts publics et de mettre en place des barbacanes afin d'éviter d'éventuelles surpressions d'eau derrière la falaise.

Les interventions qui doivent être entreprises pour assainir cette partie de l'ouvrage sont estimées à CHF 50'000.- TTC.

**520.501.105 Mur Grand-Fontaine : Rénovation du mur** CHF 105'000.-

Le mur à la rue Grand-Fontaine qui se trouve sous le parking du Bletz nécessite une rénovation complète afin de maintenir son aptitude au Service et son aspect esthétique.

Les travaux suivants doivent être entrepris :

- Nettoyage complet des surfaces en molasse et de tuf ;
- Remplacement des couvertines qui n'assurent plus leur fonction sécuritaire ;
- Remplacement des pièces massives de molasse avec une grande perte de section qui peut influencer à terme la sécurité structurale du mur.

**520.501.106 Passage Inférieur Route-Neuve 41 : Travaux d'assainissement** CHF 71'000.-

Le passage inférieur de la Route-Neuve 41 est un ouvrage qui date de 150 ans, l'ouvrage dans son état actuel est le résultat de diverses adaptations de la construction d'origine. Le mur en maçonnerie de molasse du passage inférieur est imbibé d'eau et se dégrade. L'état de cette partie de l'ouvrage est suffisamment préoccupant pour nécessiter un assainissement localisé. Suite aux études de projet réalisées, la possibilité de détourner l'eau du parement derrière le mur est considéré comme peu probable.

Ainsi, les travaux suivants doivent être entrepris pour assainir cette partie de l'ouvrage :

- Etayage partiel de l'ouvrage ;
- Démontage partiel du mur altéré ;
- Mise en place d'un système de captage de l'eau ;
- Reconstruction en béton du mur avec intégration d'un système d'évacuation de l'eau.

**520.501.107 Ouvrage d'art : Pont de Zaehringen (étude complémentaire)** CHF 300'000.-

Faisant suite à la situation décrite dans le cadre du budget 2018 et à la finalisation des différents sondages et inspections du pont de Zaehringen, le Service du génie civil de l'environnement et de l'énergie a lancé en mai 2019 un appel d'offre en procédure ouverte pour le mandat d'Ingénieur civil dans le but d'élaborer un projet de remise en état du pont de Zaehringen et sa sécurisation contre les suicides ainsi que pour le suivi des travaux d'exécution.

**520.506.23 Monte-charge y.c. tableau électrique** CHF 220'000.-

L'ascenseur à bennes se trouvant dans l'ancienne usine d'incinération à la Voirie doit être remplacé. En effet, celui-ci et le compacteur à déchets attenants sont hors d'âge et en très mauvais état : très forte corrosion de la structure, pertes d'huile importantes, système de commande désuet, alimentation électrique plus aux normes et coûts d'entretien élevés.

La Voirie étant à l'étroit sur son site a besoin de volumes couverts de stockages. Le coût de l'installation d'un monte-charge est de CHF 200'000.- et permettra dans un premier temps d'utiliser la fosse existante comme volume de stockage, ce qui permettra le développement d'autres projets en attente tels qu'une meilleure valorisation des déchets verts en biogaz, un stockage estival des lames à neige et des saieuses à l'abris des UV ainsi qu'un parcage des véhicules de déneigement plus efficace.

Dans un deuxième temps, cet investissement permettra de modifier fondamentalement le fonctionnement de la déchetterie principale des Neigles en éloignant les utilisateurs de la déchetterie du trafic des camions et autres véhicules et en améliorant le contrôle du tri. Ceci aura un effet positif sur la sécurité globale ainsi que sur la qualité des matériaux recyclés et donc sur les prix de rachats.

L'installation électrique de l'ancienne usine d'incinération doit être mise en conformité. Le montant des travaux s'élève à CHF 20'000.-.

**520.506.24 Véhicules : remplacements 2020 CHF 810'000.-**

Depuis 2018, un groupe de travail composé de représentants des domaines de l'énergie, du développement durable, de l'atelier mécanique, des équipes de nettoyage et de gestion des déchets applique une stratégie de remplacement des véhicules de la voirie.

La demande du budget 2020 intègre quatre véhicules électriques sur les sept véhicules faisant l'objet de la demande de crédit. Les choix des deux véhicules au diesel et de celui à propulsion hybride s'imposent faute de solutions alternatives efficaces sur le marché. La stratégie de renouvellement s'adaptera aux avancées technologiques en matière de mobilité durable. Il est à souligner que le choix de véhicules électriques et hybrides se fait dans l'optique de diminuer les émissions sonores en Ville.

**VEHICULE UTILITAIRE, PONY**

- Caractéristiques  
Immatriculation : 2004  
Kilométrage : 7'300 heures de fonctionnement, 425'000 km
- Utilisation : Porte outils pour arroseuse, cureuse, laveuse, balayeuse, divers transports et service d'hiver
- Etat actuel : Fortement corrodé, mécanique usée
- Achat : Remplacement par un véhicule de construction plus récente.
- Coût : **CHF 130'000.-**

**VEHICULE UTILITAIRE, PONY**

- Caractéristiques  
Immatriculation : 2003  
Kilométrage : 7'500 heures de fonctionnement, 375'000 km
- Utilisation : Porte outils pour arroseuse, cureuse, laveuse, balayeuse, divers transports et service d'hiver
- Etat actuel : Fortement corrodé, mécanique usée
- Achat : Remplacement par un véhicule de construction plus récente.
- Coût : **CHF 130'000.-**

**Minimatic 2012**

- Caractéristiques  
Immatriculation : 2012  
Kilométrage : 12'000 heures de fonctionnement, 105'000 km
- Utilisation : Vidange des poubelles publiques, remplace les camions poubelles lorsque ceux-ci ne passent pas (chantiers, véhicules mal parkés), 7/7 jours
- Etat actuel : Mécanique usée
- Achat : Remplacement par un véhicule plus écologique : hybride, compactage électrique.
- Coût : **CHF 300'000.-**

### AGREGAT BALAYEUSE POUR PONY

- Caractéristiques :  
Immatriculation : 2004
- Utilisation : Tous les balayages en Ville
- Etat actuel : Sans fiabilité mécanique, châssis fortement corrodé
- Achat : Remplacement par un agrégat de construction plus moderne.
- Coût : **CHF 50'000.-**

### VOITURE DE SERVICE DU SERVICE INFORMATIQUE

- Caractéristiques  
Immatriculation : 2000  
Kilométrage : 120'000 km
- Utilisation : Voiture du service informatique
- Etat actuel : Fortement corrodé, mécanique usée
- Achat : Remplacement par un véhicule électrique.
- Coût : **CHF 35'000.-**

### GLOUTON 2010

- Caractéristiques  
Immatriculation : 2010
- Utilisation : Aspiration des mégots de cigarettes, feuilles et déchets au sol, 7/7
- Etat actuel : Fortement corrodé, mécanique usée
- Achat : Véhicule électrique avec une plus grande autonomie.
- Coût : **CHF 35'000.-**

### GLOUTON 2010

- Caractéristiques  
Immatriculation : 2010
- Utilisation : Aspiration des mégots de cigarettes, feuilles et déchets au sol, 7/7
- Etat actuel : Fortement corrodé, mécanique usée
- Achat : Véhicule électrique avec une plus grande autonomie.
- Coût : **CHF 35'000.-**

### SALEUSES ET ÉQUIPEMENT POUR LA SAUMURE

- Justification : Afin de compléter l'équipement d'épandage à saumure investi en 2019, 3 épandeurs sont nécessaires. Chaque machine coûte 20'000.-. Elles permettront de procéder à un salage préventif avec des économies de sel.
- Coûts : **CHF 60'000.-**

### VÉHICULE DE SERVICE VOIRIE

- Justification : Les besoins de mobilité de la Voirie ont augmenté ces dernières années. Basés au site des Neigles, les collaborateurs assument différentes tâches en lien avec des manifestations, se déplacent pour des séances et pour des rendez-vous avec des privés. Un nouveau véhicule électrique est nécessaire.
- Coûts : **CHF 35'000.-**

### **531.506.02 Décharge de Châtillon: achat d'une chargeuse à chenilles**

**CHF 350'000.-**

Le train de chenille doit être remplacé et le moteur constitué d'un filtre à particules (pas d'origine) consomme une grande quantité d'huile. L'usure causée par son utilisation quotidienne (à ce jour le moteur compte plus de 7'000 heures) et en particulier par la mise en décharge des mâchefers entraîne des frais d'entretien importants.

**532.501.49 Collecteurs évacuation des eaux 2020 CHF 1'000'000.-**

Cette demande de crédit s'inscrit dans le cadre du processus d'entretien et d'assainissement des collecteurs d'évacuation des eaux et des installations y relatives.

Les interventions sur le réseau portent sur des tronçons fortement dégradés ou de capacité hydraulique insuffisante, tout en assurant, dans la mesure du possible, une coordination avec les travaux concernant d'autres conduites (eau, gaz, CAD etc.) ou des réfections de chaussées.

**TRAVAUX EN COLLABORATION AVEC LE CAD**

Dans le cadre des travaux de mise en place du chauffage à distance, Route de l'industrie, Avenue du Moléson, Rte du Levant, Rte de la Veveyse en collaboration avec Groupe E Celsius, il s'agit de remplacer des couvercles et grilles et certains tronçons de canalisation.

Le devis pour ces travaux se monte à CHF 50'000.-.

**MISE EN SÉPARATIF SECTEUR ST-LÉONARD**

Suite à la mise en séparatif du secteur St-Léonard, conformément au PGEE, un raccordement en séparatif doit être réalisé sur la commune de Granges-Paccot.

Le devis pour ces travaux se monte à CHF 725'000.-.

**ENTRETIEN COURANT**

Des travaux d'entretien courant ainsi que de contrôle sont nécessaires sur le réseau et les ouvrages spéciaux.

Le coût de ces différentes mesures est estimé à CHF 25'000.-.

**ETUDES**

Gestion du PGEE :

Mise à jour du contrôle des débits, calculs hydrauliques en relation avec des projets immobiliers ainsi que diverses études.

Le montant pour ces crédits d'étude s'élève à CHF 200'000.-.

**532.501.50 Etude production d'hydrogène pour traitement micropolluants et vhc CHF 50'000.-**

Dans le domaine des véhicules lourds, l'évolution actuelle tend à montrer que le remplacement du carburant fossile par de l'hydrogène devient une réalité. Le montant demandé a pour objectif de connaître le potentiel de la STEP à pouvoir s'équiper d'une installation de production d'hydrogène sur le site des Neigles.

**560.506.04 Assainissement éclairage halogène métal CHF 100'000.-**

321 lampes en halogénure métallique ainsi que des lampes au sodium doivent être assainies vers des sources LED afin de minimiser les coûts d'entretien et de diminuer la consommation énergétique.

**560.506.05 Développement énergétique 2020 CHF 300'000.-**

Dans le cadre de sa politique énergétique territoriale, la Ville souhaite participer activement à la transition énergétique, notamment en contribuant à mettre en œuvre des projets de production d'énergie renouvelable.

Cet investissement permettra de construire une installation solaire photovoltaïque sur un bâtiment propriété de la Ville. Le choix de la toiture sera arrêté ultérieurement, notamment en fonction d'analyses complémentaires relatives à l'aptitude technique des toits pressentis pour la réalisation de ces travaux.

Ces investissements dans les énergies renouvelables contribuent d'une part à satisfaire au devoir d'exemplarité énergétique des collectivités publiques et d'autre part à fédérer les citoyens autour de la question de la transition énergétique.

### **560.509.00 Projets biotopes**

**CHF 50'000.-**

En complément au projet de cartographie et de mise en réseau de la biodiversité, il s'avère nécessaire de se focaliser en particulier sur les biotopes locaux. Ce projet vise à identifier et qualifier les biotopes du territoire dans le but d'éditer un inventaire des biotopes d'importance locale.

Cette étude sera jointe au Plan d'aménagement local lors de la mise à l'enquête complémentaire.

### **611.503.40 Assainissements énergétiques : chauffage & enveloppe 2020**

**CHF 550'000.-**

La Ville souhaite diminuer l'impact environnemental de son parc immobilier en améliorant l'efficacité énergétique de ses installations techniques, en recourant à des énergies provenant de ressources renouvelables et locales et diminuant les consommations par une amélioration des enveloppes thermiques.

Une méthode est actuellement mise en place afin d'établir la priorisation des assainissements énergétiques et l'optimisation des investissements à prévoir. Cette méthode intègre notamment deux outils d'analyse du parc. Le premier, le monitoring énergétique multi-fluide, permet le contrôle et l'analyse des consommations des bâtiments. Le second évalue et inventorie les données d'état de la substance architecturale en intégrant une estimation des coûts liés à la rénovation. Le premier outil a été mis en place à la rentrée 2019 et le second suivra dans le courant 2020.

En parallèle à la mise en place de la méthode d'analyse du parc, le Service d'urbanisme et d'architecture entreprend les assainissements dont la nécessité et/ou la rentabilité est avérée. Ainsi, les bâtiments A et B de l'école du Botzet construits en 1956 présentent d'importantes faiblesses dans leur enveloppe thermique, typiques des constructions de l'époque. Les éléments, peu ou pas isolés (murs, combles, ...) entraînent une importante déperdition de chaleur. Pour rappel, le site a été raccordé au chauffage à distance en 2013. Le renforcement de l'isolation permettra de diminuer les déperditions de chaleur et améliorer le confort des utilisateurs. Une étude sur les enveloppes thermiques effectuée sur les deux bâtiments a notamment validé la rentabilité des interventions.

### **ECOLE DE BOTZET : ASSAINISSEMENT DE L'ENVELOPPE THERMIQUE**

✎ Bâtiment A : Isolation des murs extérieurs	CHF	200'000.-
✎ Bâtiment A : Isolation du plancher des combles	CHF	30'000.-
✎ Bâtiment B : Isolation des murs extérieurs	CHF	170'000.-
✎ Salaire ingénieur en environnement	CHF	150'000.-

### **611.503.41 Joseph-Piller : transformation intérieure complément**

**CHF 200'000.-**

Le bâtiment administratif de la Direction de l'Edilité, sis à la route Joseph-Piller 7, loge le Service d'urbanisme et d'architecture, le Service du génie civil de l'environnement et des énergies ainsi que le Service juridique.

L'arrivée de nouveaux collaborateurs pour les trois Services requiert de revoir l'organisation à tous les niveaux du bâtiment. L'ancien logement de service du concierge sera transformé pour créer de nouveaux espaces de bureau. Les parties communes et les sanitaires seront également réorganisés à chaque niveau avec la création d'une nouvelle signalétique pour les utilisateurs et les visiteurs.

Cette demande d'investissement est un complément à l'investissement voté en 2018, pour un montant de CHF 300'000.- qui n'a engagé que des analyses des espaces sans réalisation de travaux.

Cette transformation comprend les travaux suivants :

✎ démontage et travaux préparatoires	CHF	15'000.-
✎ cloisons et portes	CHF	45'000.-
✎ travaux de peinture	CHF	30'000.-
✎ revêtements de sol	CHF	20'000.-
✎ luminaires et réseau informatique	CHF	25'000.-
✎ sanitaires et carrelage	CHF	55'000.-
✎ divers et imprévus	CHF	10'000.-

**611.503.42 Sécurité, nouvelles normes incendies, électricité 2020, travaux** CHF **75'000.-**

La Confédération a mis en place depuis quelques années des contrôles quinquennaux des installations électriques. Ces contrôles sont effectués par des bureaux techniques indépendants, dont les rapports sont ensuite transmis à des installateurs mandatés, afin de mettre ces installations en conformité.

Les installations à mettre à jour en 2020 concernent :

☛ WC abri bus, place des Ormeaux 1	CHF	3'500.-
☛ Ecole Vignettaz bât A C et halles, rte de la Gruyère 9-11	CHF	15'000.-
☛ Anciens abattoirs, sous-Station 3-6	CHF	6'000.-
☛ WC publics, Grand-Fontaine 1A	CHF	2'500.-

En 2017 des contrôles d'évacuation sur des sites scolaires ont été effectués par le PPS, après analyse des priorités, une première étape de travaux de mise aux normes a été effectuée en 2018 pour les écoles de l'Auge, de la Neuveville et du Bourg, une deuxième étape en 2019 avec l'école du Jura B. Ce travail doit se poursuivre sur les sites suivants :

☛ Ecole du Botzet, adaptation des sirènes d'alarme	CHF	15'000.-
☛ Ecole du Schoenberg, adaptation des sirènes d'alarme	CHF	20'000.-

Sur le site du PPS, rte de l'Aurore 4, des détecteurs incendies doivent être remplacés car les actuels ne sont plus réparables :

☛ Remplacement des têtes de détections	CHF	13'000.-
--	-----	----------

**612.503.102 AES Vignettaz : aménagement AES provisoire dans locaux existants** CHF **100'000.-**

Pour répondre aux demandes en attente et à venir avec l'augmentation de la population résidente, l'accueil extrascolaire (AES) pour les quartiers de Beaumont-Vignettaz exprime depuis plusieurs années un besoin en locaux d'une surface de

600 m<sup>2</sup>. Il est actuellement logé dans des baraques sur le site du futur quartier FriGlâne, sur une surface de 400 m<sup>2</sup>. Depuis 2015, son contrat de location fait chaque année l'objet d'avenants, dans l'expectative de la construction du nouveau quartier. Le dernier avenant arrivera à terme en juin 2020.

L'option de louer des locaux pour l'AES dans le nouveau quartier de Beaumont Sud a dû être abandonnée, le montant de la location couplé à l'amortissement et aux intérêts pour les aménagements intérieurs étant trop élevé. Avec cet abandon, il a également été décidé de renoncer à la location dans le nouveau FriGlâne, dont le loyer pour des surfaces brutes (sans aménagements intérieurs) serait supérieur à celui proposé à Beaumont-Sud. L'abandon de l'option location a pu être envisagé sachant que le site scolaire de la Vignettaz a la capacité d'accueillir ces locaux.

En effet, avec la construction du nouveau bâtiment scolaire de la Vignettaz, des locaux se sont libérés dans les bâtiments existants. Conformément à la stratégie établie par le Comité de pilotage « Infrastructures scolaires » et validée par le Conseil communal en juillet 2019, ces surfaces disponibles seront provisoirement aménagées par le secteur de l'Intendance des bâtiments et les ouvriers de la Ville pour accueillir les 600 m<sup>2</sup> nécessaires à l'AES, dans l'attente de la solution définitive, qui pourrait être l'étape 2 du concours d'architecture pour l'agrandissement du site de la Vignettaz, si la clause du besoin en confirme la nécessité.

Le montant de CHF 100'000.- sollicité vient s'ajouter au montant de CHF 200'000.- voté en catégorie II au budget 2019 pour le mobilier fixe et mobile de l'AES alors prévu dans les bâtiments de Beaumont Sud. Le total de CHF 300'000.- servira aux adaptations de la configuration des locaux existants, à l'achat de mobilier, à l'adaptation de mobilier existant, au changement et au rafraîchissement de certains revêtements et au besoin lié à l'assainissement des techniques et à l'installation de sanitaires supplémentaires.

**612.503.103 Colonie de Sonnenwyl: renforcement structurel** CHF **150'000.-**

Le chalet de la colonie de vacances de Sonnenwyl a été construit en 1906. Cette construction en bois est occupée toute l'année par les scouts fribourgeois pour des camps d'activités, des séminaires de formation pour les responsables de groupe et occasionnellement pour la location à des tiers pour des fêtes de famille et d'anniversaires.

Suite à divers travaux d'entretien extérieurs, il a été constaté des ouvertures sur les murs de fondations composant le vide sanitaire sous le plancher du rez-de-chaussée. Des sondages ont été effectués et ont révélé des faiblesses au niveau des portants transversaux suite à des infiltrations d'eau. Ces montants sont en lien étroit avec les structures porteuses verticales et la charpente de la toiture.

Certains éléments en bois ne sont plus conformes aux normes de sécurité.

L'investissement permettra le remplacement des solives de bois et le renforcement des murs de soutènement en béton.

Cette transformation comprend les travaux suivants :

☛ honoraires d'ingénieur civil	CHF	15'000.-
☛ démontage et travaux préparatoires	CHF	5'000.-
☛ travaux de maçonnerie	CHF	25'000.-
☛ travaux de charpente	CHF	90'000.-
☛ travaux de peinture	CHF	10'000.-
☛ divers et imprévus	CHF	5'000.-

**612.503.104 Ecole de la Vignettaz : assainissement des installations de régulation** **CHF 250'000.-**

Le site scolaire de la Vignettaz a été agrandi en 2019 avec un nouveau bâtiment labellisé Minergie-P. Le site est alors passé d'un approvisionnement au gaz à un raccordement au réseau de chauffage à distance (CAD), alimenté à 75% en énergies renouvelables, entraînant une augmentation des charges d'exploitation.

La régulation centrale de la production et celle de la distribution au nouveau bâtiment ont donc été assainies dans le cadre du passage au CAD. Or, les installations de régulation de la distribution aux cinq anciens bâtiments sont vétustes et ne correspondent plus à l'état de la technique actuelle. Leur manque d'efficacité entraîne des surconsommations de chaleur.

Le montant demandé prévoit la remise en état du système de régulation, afin d'optimiser la production de chaleur par rapport à la demande sur le site, qui

conduira à une économie substantielle d'énergie, tout en maintenant ou améliorant les conditions de confort des enfants et du corps enseignant.

**612.503.105 Ecole de la Vignettaz : transformation du bâtiment B - études compl.** **CHF 185'000.-**

Un montant de CHF 600'000.- avait été sollicité au budget 2018 pour le crédit d'étude de la transformation du bâtiment B de la Vignettaz, vide depuis novembre 2019 avec le déménagement des classes germanophones dans le nouveau bâtiment. Le montant de CHF 600'000.- avait été estimé sur la base d'une étude de faisabilité réalisée en 2017. A ce moment, le choix du programme entre une transformation en AES ou un assainissement en filière primaire n'était pas encore déterminé, ce choix dépendant en grande partie du résultat des autres options étudiées par la Ville pour réduire la pression sur les sites du Botzet et de la Vignettaz.

Dans l'intervalle, ces différentes options ont été étudiées par le Comité de pilotage « Infrastructures scolaires » courant 2018-2019 et elles ont abouti à l'élaboration d'une stratégie pour le site de l'école de la Vignettaz. Selon cette stratégie, le bâtiment B sera assaini en filière selon une variante « light » (sans intervention structurelle majeure), pour un coût estimé selon l'étude de faisabilité à CHF 6'900'000.- (+/- 20%). Le crédit d'étude demandé en 2018 avait été calculé sur la base de la variante AES, estimée à CHF 5'300'000.- et doit en conséquence être adapté.

Le montant sollicité de CHF 185'000.- se compose de CHF 100'000.- pour compléter le crédit d'étude, et de CHF 85'000.- d'imputations salariales.

**613.503.42 Maison de quartier ancien kiosque Vignettaz :  
chang. d'affectation et transform. int. CHF 150'000.-**

Le kiosque de la Vignettaz, sis à la route de Villars 22, a été construit en 1985. Le kiosque est actuellement vide et inoccupé. Le bâtiment comporte aussi un passage-couvert, un abribus, des toilettes publiques, un local-voirie et technique, ainsi qu'une cabine téléphonique désaffectée.

En vue de la réaffectation de l'ouvrage en faveur de différents groupes et collectifs du quartier, le Conseil communal, a décidé de retenir le projet « Kiosque de la Vignettaz » dans le cadre de projets participatifs et de lui octroyer le montant de CHF 10'000.- pour sa réalisation, le restant des travaux étant à la charge du budget de fonctionnement de l'Intendance des bâtiments. Après études et estimations de coûts, l'Intendance confirme que seul le budget de fonctionnement ne suffira pas pour la transformation et le changement d'affectation du kiosque. Il nécessitera donc un investissement.

Les travaux prévus sont les suivants :

➤ remise en état et mise en séparatif des canalisations	CHF	15'000.-
➤ désamiantage et démontages	CHF	14'000.-
➤ nouveau plancher isolé intérieur, chapes intérieures et extérieures	CHF	7'000.-
➤ assainissement enveloppe thermique	CHF	25'000.-
➤ nouveau vitrages extérieurs et en façades	CHF	35'000.-
➤ nouvelle cuisine et petites interventions sur les installations techniques	CHF	9'000.-
➤ rangements intérieurs, cylindres	CHF	14'000.-
➤ carrelage, faïences, revêtements de sol, faux-plafond et peintures intérieures	CHF	10'000.-
➤ conduite de fumée et poêle à bois	CHF	6'000.-
➤ nettoyage fin de chantier	CHF	2'000.-
➤ autorisations et taxes	CHF	3'000.-
➤ divers et imprévus	CHF	10'000.-

**614.503.03 Site des Neigles: transformations intérieures CHF 180'000.-**

**NEIGLES 50, ATELIERS, CAFÉTÉRIA, VESTIAIRES ET BUREAUX ADMINISTRATIFS**

Réorganisation intérieure avec la création d'un vestiaire spécifique pour les jeunes travailleurs d'été (étudiants), la réalisation d'un local pour le personnel de nettoyage, le remplacement d'un séchoir à habits et la création d'une réserve pour la cafétéria.

**NEIGLES 60, DÉPÔT, WC PUBLIC ET STATION-SERVICE**

Création d'une salle de réunion et de stockage de petits matériels pour le personnel de la centrale de transport à la place du local du personnel de nettoyage qui sera placé au Neigles 50, création d'un local de rangement pour les valets de ville et amélioration de l'accessibilité des WC publics pour les handicapés.

**NEIGLES 82, ATELIER MENUISERIE ET VESTIAIRES HOMMES**

Transformation des vestiaires des hommes pour la création de douches supplémentaires, actuellement 2 douches pour 40 collaborateurs, réfection des lavabos et du mobilier de vestiaires.

Cette transformation comprend les travaux suivants :

➤ démontage et travaux préparatoires	CHF	15'000.-
➤ cloisons et portes	CHF	45'000.-
➤ travaux de peinture	CHF	30'000.-
➤ luminaires	CHF	25'000.-
➤ sanitaires et carrelage	CHF	55'000.-
➤ divers et imprévus	CHF	10'000.-

**615.503.02 Derrière-les-jardins : dépôt sport et WC publics CHF 60'000.-**

Le club de football FC Etoile-Sport a approché la Ville en exposant son besoin d'espace complémentaire pour permettre le stockage du matériel d'entraînement aux abords du terrain de football Derrière-les-jardins. Le montant demandé correspond au financement de ce dépôt en échange de s'approprier le WC handicapé existant en tant que WC public.

Ce mode de faire permettra d'abandonner les WC publics de la ruelle des Drapiers, qui se trouvent dans un immeuble privé et qui ne correspondent plus aux normes d'hygiène actuelles. Les travaux comprennent également la remise en état de ces espaces, soit le démontage des appareillages sanitaires et des installations techniques.

➤ Le financement du dépôt, y compris honoraires d'architecte	CHF	30'000.-
➤ La réhabilitation des locaux des WC de la ruelle des Drapiers	CHF	30'000.-

**618.503.34 Route des Neigles 39 : assain. Locaux/WC CHF 762'000.-**

Le bâtiment communal de la route des Neigles 39 a été construit vers 1940. Les douches et vestiaires ont été aménagés vers 1992. Le site accueille des artistes-sculpteurs, le local du club de boxe, ainsi que des vestiaires et sanitaires partagés avec les clubs d'aviron et de canoë.

La rénovation de ces locaux doit être entreprise et les travaux permettront de rénover les installations techniques, les revêtements et l'enveloppe de l'ouvrage.

Les travaux d'assainissement de l'enveloppe permettront de créer dans le volume supérieur une meilleure fonctionnalité, qui permettra à terme de proposer un deuxième niveau pleinement opérationnel pour les utilisateurs du lieu.

Un local destiné à la préparation des entraînements pour les entraîneurs des clubs de kayak et d'aviron sera disponible, une galerie sera aussi disponible pour la boxe, qui a un besoin logistique de ce niveau pour les appareils d'entraînement physique,

et les ateliers des sculpteurs profiteraient ainsi de volumes supplémentaires très utiles compte tenu de l'exiguïté des locaux actuels.

La situation décentrée du lieu, ainsi que le passage pédestre, nécessitent la réalisation d'un WC public/handicapé.

➤ Travaux préparatoires	CHF	20'000.-
➤ Bâtiment	CHF	629'000.-
➤ Aménagements extérieurs	CHF	40'000.-
➤ Frais secondaires et imprévus	CHF	73'000.-

**620.501.85 Requalification du Pont de Zaehringen (étude) CHF 242'400.-**

Le pont de Zaehringen est un ouvrage d'art emblématique de la Ville de Fribourg. Il est recensé comme objet de haute qualité (valeur A).

Visible depuis d'innombrables points de vue en raison de son emplacement entre la butte du Schönberg et le Bourg, le pont de Zaehringen est la porte d'entrée qui participe à l'image caractéristique de la ville historique à cet endroit.

Cet objet faisant partie du périmètre du concours de projet lancé par la Ville de Fribourg en vue de la requalification du Bourg, les mandataires architectes et éclairagistes lauréats de la procédure seront mandatés afin :

- de finaliser le projet de la requalification du pont de Zaehringen ;
- de développer et finaliser le concept d'éclairage public du pont de Zaehringen ;
- d'assurer l'intégration architecturale des protections anti-suicide du pont, et des lignes électriques des bus TPF.

Concrètement, la contribution requise de la part des mandataires a pour objectif une insertion harmonieuse d'éléments hautement techniques à un objet patrimonial de qualité digne de protection.

L'estimation des coûts a été produite par les mandataires en charge du projet et inclut des honoraires d'architectes et de mandataires spécialisés en éclairage.

Le montant demandé dans le cadre du budget 2020 découle de l'avancement dans le temps des travaux d'assainissement structurel du pont et des mesures de protections anti-suicide gérés par le Service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie, en raison de la nécessité d'intervenir au plus vite.

**620.501.100 Sarine revitalisation: complément étude AVP CHF 100'000.-**

Les mandats d'étude parallèles ont permis de désigner le projet Tamarin comme lauréat en 2018 pour la revitalisation de la Sarine. L'avant-projet a été développé en 2019. Un nouveau périmètre de l'espace réservé aux eaux (ERE) défini par le Canton et la Confédération va être mis à l'enquête avec le PAL en 2020. La reprise du tracé de l'ERE modifie le périmètre d'intervention du projet de revitalisation. Les études d'avant-projet du projet de revitalisation de la Sarine doivent être adaptées et finalisées avant la demande de crédit d'étude, prévue à l'automne 2020.

**620.501.101 Passage inférieur avenue du Midi - secteur 3 : factures 2019-2020 CHF 160'000.-**

Dans le cadre du projet du nouveau passage inférieur développé par CFF Infrastructure, la Ville de Fribourg est co-maître d'ouvrage pour la construction de l'émergence située sur l'avenue du Midi. Une convention avec les CFF répartit les coûts. 75.0% sont pris en charge par les CFF et 25.0% par la Ville de Fribourg. Le montant a pour but de permettre le paiement des premières factures que les CFF adresseront à la Ville de Fribourg pour le développement de l'avant-projet.

**620.501.102 Adaptation du PAL aux planifications supérieures (étude) CHF 80'000.-**

Le Plan d'aménagement local (PAL) s'inscrit dans des planifications supérieures : plan directeur régional (agglomération), plan directeur cantonal et plans directeurs fédéraux. Le PAL étant en cours de révision, il devra encore fait l'objet d'adaptations aux bases légales cantonales et fédérales dont on ne connaît pas la date de mise en vigueur. Des études ou mandats d'experts seraient nécessaires.

Certains recensements ou inventaires sont en cours d'élaboration. Le Canton demande d'intégrer ces études de base dans notre planification. Il s'agit par

exemple, de l'inventaire des paysages d'importance cantonale (en cours d'élaboration), la définition de l'espace réservé aux cours d'eau (en cours d'élaboration), la thématique de l'Organe communal de conduite (ORCO) avec la démonstration de la non aggravation du risque dans le cadre de la planification de l'aménagement du territoire.

**620.501.103 Couverture de l'A12 - budget 2020 CHF 65'000.-**

Le projet de couverture de l'autoroute A12 entre Chamblieux et Bertigny offre l'opportunité de développer un modèle d'urbanisation durable sur un territoire de plus de 60 ha au cœur même de l'agglomération fribourgeoise.

Le Conseil d'Etat tient cette planification pour majeure et prioritaire dans le cadre du développement de l'agglomération et s'engage à mener une vaste réflexion portant sur la réalisation d'un nouveau quartier d'affectation mixte.

Le périmètre de travail choisi chevauche les quatre communes de Fribourg, Granges-Paccot, Givisiez et Villars-sur-Glâne. Outre la portion autoroutière propriété de la Confédération, la majorité des terrains se trouve en main de collectivités publiques/institutionnelles comme l'Etat, les communes, la Bourgeoisie de la Ville de Fribourg ou les Transports publics fribourgeois.

**COÛT DES ÉTUDES**

Au vu des enjeux inhérents à une entreprise d'une telle envergure, la procédure ne peut être menée sans le soutien total et l'engagement des principaux partenaires, notamment les autorités communales. Les coûts des études à mener pour finaliser le projet de tranchée couverte et organiser la planification urbaine sur l'entier du périmètre sont estimés à CHF 8.75 mio.

Sur cette base, une clé de répartition portant sur le préfinancement des études est proposée : 50% supportés par l'Etat et 50% répartis entre les autres collectivités publiques/institutionnelles au prorata de leur emprise foncière.

Le montant total articulé par la Ville de Fribourg est d'environ CHF 250'000.- pour la période 2018-2023. Compte tenu du calendrier des études projetées, CHF 90'000.- ont été mis au budget pour 2019, CHF 65'000.- sont budgétisés pour 2020 puis,

CHF 80'000.- pour 2021 et CHF 15'000.- pour 2022 seront suggérés alors pour les prochains budgets d'investissements.

**620.501.104 Haus der Farbe : Etude sur les teintes des façades en milieu urbain** CHF 60'000.-

Parmi les nombreuses tâches qui incombent au Conseil communal de la Ville de Fribourg, le Règlement communal d'urbanisme (RCU) stipule notamment celle de valider les teintes des façades des bâtiments de notre ville. Compte tenu de sa spécificité, cette délicate tâche a été confiée au Service d'urbanisme et d'architecture, plus précisément au secteur de l'Inspectorat des constructions.

Donnant suite à différents contacts avec l'institut Haus der Farbe de Zurich au sujet des teintes des façades en milieu urbain, le Service d'urbanisme et d'architecture de la Ville de Fribourg, en partenariat avec le Service des biens culturels de l'Etat de Fribourg, a accueilli en automne 2019 l'exposition itinérante « Stratégies chromatiques en architecture » dans le hall de l'Edilité. A cette occasion, il a été possible de découvrir le travail produit par Haus der Farbe, dont l'expertise en la matière est reconnue au niveau international.

En accord avec le Service des biens culturels et la Commission du patrimoine de la Ville de Fribourg, le montant demandé a pour objectif de confier un mandat à Haus der Farbe pour une étude des teintes des façades des édifices dans un secteur de notre ville, dont l'identification est encore à affiner, afin de les inventorier, les analyser et les documenter de façon à produire un outil d'aide à la décision pour le Service d'urbanisme et d'architecture dans la mission décrite ci-dessus. Le montant sera réparti pour un mandat portant sur deux ans.

**620.501.105 Place de jeux : Kybourg** CHF 100'000.-

Le site de la Villa Thérèse, en comparaison à d'autres sites scolaires, compte une offre en matière de jeux très limitée avec quelques marquages au sol et installations sportives extérieures. Il ne dispose actuellement d'aucun engin de jeux alors que le site comprend une école primaire et une école enfantine. Tous les jeux datant de l'extension 2003 (ressorts et toboggans) ont été supprimés au fur et à mesure en raison de leur non-conformité en matière de sécurité et n'ont pas été renouvelés.

Une première intervention planifiée en 2019 sera réalisée pour le printemps 2020 par le secteur des Parcs & Promenades avec du matériel en stock, pris sur le budget de fonctionnement dans la rubrique 621.313.01 pour un montant d'environ CHF 18'000.-. Elle prévoit l'installation de 2-3 jeux dans la cour de l'école, entre la chapelle et l'ancien bâtiment.

En 2019, un premier montant de CHF 30'000.- avait été voté pour une étude d'un avant-projet pour l'installation d'un toboggan géant sur mesure, ainsi qu'une réaffectation des aménagements extérieurs dans les talus, sur la partie supérieure du site scolaire. Cette étude débutera en 2020 avec une estimation du coût de l'ouvrage de CHF 100'000.-.

Le montant demandé de CHF 100'000.- complète ainsi le précédent budget voté, afin de bénéficier intégralement de l'enveloppe budgétaire pour ce projet. Il libère ainsi le budget se rapportant aux honoraires de l'architecte-paysagiste, précédemment voté, pour poursuivre la procédure avec le projet d'ouvrage, la procédure de demande d'autorisation, les appels d'offres et la phase de réalisation.

Montants aux investissements :

➤ 615.503.01	Cat. II 2019		
	Montant pour l'avant-projet en vue de la réalisation	CHF	30'000.-
➤ 620.501.xx	Cat. II 2020		
	Investissement escompté 2020, coût de l'ouvrage	CHF	100'000.-
➤ Coût total du projet		CHF	130'000.-

**620.501.106 Place de jeux Domino : remise en état (étude)** CHF 125'000.-

Ce projet répond aux nombreuses demandes de l'association de quartier et au postulat n°17 qui demandait d'optimiser et de développer la place de jeux du Domino.

En effet, le quartier de Pérolles se densifie par la création de nouveaux quartiers (Arsenaux, Gachoud, Pilettes, etc.), et ne propose que peu d'espaces verts et de jeux.

Le projet permettra de proposer une nouvelle place de jeux adaptées à différents âges. Le revêtement de sol en gravier, qui est salissant sera remplacé, des arbres

seront plantés pour apporter de l'ombre et un jeu avec de l'eau sera éventuellement proposé. Les engins de jeux actuels seront remplacés par un jeux combiné, qui offre plus de possibilités.

Le montant total pour la remise en état est estimé à CHF 700'000.-. Le solde fera l'objet d'un message ultérieur.

**620.501.107 Place de la Coutellerie requalification :  
étude et réalisation CHF 350'000.-**

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'Hôtel cantonal gérés par le Service des bâtiments de l'Etat de Fribourg, l'assainissement des réseaux nécessite l'ouverture d'une grande partie de la place de la Coutellerie, située en contrebas.

Informé de la dépose de plus de moitié de la surface en pavage qui la constitue en raison de la fouille du chantier, le Service d'urbanisme et d'architecture a sollicité le Service des biens culturels du Canton, afin de coordonner la remise en état de la place dans le respect de la substance historique et patrimoniale de cet espace.

Sachant qu'aucun projet n'a été développé dans le cadre de la requalification du Bourg dont ce secteur ne fait pas partie, le Service d'urbanisme et d'architecture analyse en collaboration avec le Service des biens culturels les hypothèses de remise en état.

Se basant sur le prix au mètre carré de l'espace public réaménagé dans le secteur du Bourg, le réaménagement de cette place est estimé à CHF 350'000.- TTC, étant précisé que la participation financière de l'Etat liée au chantier de l'Hôtel cantonal a été prise en compte. Ce montant inclut la réfection du revêtement de sol, l'éclairage public, le mobilier et les honoraires d'un mandataire architecte, dans la perspective de développer un projet jusqu'à sa réalisation.

Les études seront développées en 2020 et la réalisation des travaux est prévue en 2021.

**620.501.109 Place Vignettaz-Daler - étude CHF 240'000.-**

Il s'agit de l'ensemble du réaménagement de l'espace public autour de la parcelle de la Ville de Fribourg en zone verte d'intérêt général, comprenant le réaménagement de l'arrêt TP sur la route de Villars et une partie de la route de la Poudrière. Le projet de transformation du kiosque au niveau de l'arrêt de bus Bearegard sera intégré à cette étude.

En lien avec la mesure 41.10 du PA2, le réaménagement de la place Vignettaz - Daler, situé au pied de l'hôpital Daler sur la route de Villars, vise d'une part à améliorer l'efficacité et l'attractivité des transports publics et d'autre part à valoriser cet espace comme centralité de quartier.

**620.501.110 Préparation du Projet d'Agglomération 4 (étude) CHF 120'000.-**

L'Agglomération de Fribourg a débuté les travaux du Projet d'agglomération de quatrième génération (PA4) à la fin du printemps 2019. Celui-ci s'inscrit dans la continuité des Projets d'agglomération de deuxième et troisième génération.

Les exigences de la Confédération pour cette nouvelle génération de projet ont évolué notamment pour les mesures priorisées en « A ». Pour que la priorité « A » d'une mesure soit validée, et donc qu'elle soit co-finançable par le fonds FORTA, les Dispositions pour le programme en faveur du trafic d'agglomération (DPTA) demandent qu'il soit démontré que le projet soumis est « prêt à être réalisé et financé ».

Pour les communes, cela implique que le travail de sélection de la variante optimale et de son évaluation (financière et foncière) devra être réalisé en vue de l'inscription du projet en mesure « A » du PA4. Les projets « prêt à être réalisé et financé » pour les mesures PA4 devront être transmis à l'Agglomération au plus tard en décembre 2020.

**620.501.111 Réaménagement de la Planche Inférieure et du Karrweg** CHF 635'000.-

Le réaménagement de la Planche Inférieure et du Karrweg fait l'objet de la mesure 2M.44.3 du paquet de mesures P19 « Requalification d'espaces publics de la Vieille et de la Basse-Ville » en priorité A du Plan d'agglomération PA2. L'accord de prestations se monte à CHF 1'480'000.-.

Les objectifs à atteindre et les effets escomptés définis par le PA2 sont les suivants :

- valoriser le centre-ville, les centralités d'agglomération et diminuer la dominance du trafic ;
- instaurer de la modération de trafic efficace dans une approche globale et orientée sur la valorisation patrimoniale du site, suscitée par le contexte des rues, sans recourir à des mesures contraignantes et peu intégrées ;
- favoriser des solutions inspirées du passé en respectant et valorisant les qualités du site.

Un montant total de CHF 8'075'000.- est estimé pour le projet et la réalisation.

Ce projet sera développé en parallèle avec le projet de requalification de la Planche Supérieure, afin de développer un aménagement pensé d'une manière globale d'un point de vue du patrimoine, de la mobilité, du stationnement et des éléments d'aménagement. Ce projet s'inscrit dans la continuité du réaménagement de la place du Pertuis et de la place du Petit-Saint-Jean, dans le but de limiter le trafic de transit dans les quartiers de la Neuveville et de l'Auge.

Ces travaux seront coordonnés avec ceux du Service du génie civil, de l'environnement et des énergies.

**620.501.113 Signalétique site St-Léonard** CHF 60'000.-

Avec l'agrandissement de la patinoire 1 et 2, la construction du parking et les aménagements des espaces publics, la signalétique pour s'orienter sur l'ensemble du site sportif de Saint-Léonard doit être adaptée. Le montant demandé de CHF 60'000.- comprend le graphisme, la réalisation et la pose de totems

signalétiques sur l'ensemble du site sportif de St-Léonard. Le projet de signalétique sera développé en 2020 et la réalisation est prévue en 2021.

**620.501.114 Stratégie urbaine post-PAL 2018: 2020** CHF 80'000.-

Le PAL a été mis à l'enquête publique à la fin de l'année 2018. Certaines thématiques d'aménagement stratégiques du PAL font l'objet d'oppositions. Parfois à juste titre, certains éléments n'ayant pu être intégrés dans l'outil de base de la planification communale.

Le PAL doit donc être complété par l'avancée de certaines études ou mandats complémentaires :

- certains secteurs de la Ville sont à revoir en vue d'une requalification ou requestionnement sur la densité ou mixité et devront faire l'objet d'études complémentaires (par exemple secteur Route de Berne - carrefour St-Bathélémy) ;
- la mise sous protection de bâtiments et l'intégration de l'ISOS dans le PAL ont suscité des oppositions. Il s'agit de consolider la stratégie notamment par la consultation d'experts ;
- confort urbain (îlot de chaleur, type de plantations...). Des mandats complémentaires visant à anticiper les changements climatiques sont à prévoir ;
- photovoltaïques et avancées technologiques. Le PAL suit la directive énergétique cantonale sauf pour la zone historique protégée. Cet élément pourrait faire l'objet d'analyse et d'étude complémentaire afin d'évaluer la modification de cette mesure ;
- élaboration d'un système d'information géographique et base de données statistiques pour établir un diagnostic territorial annuel (nature et paysage, société et économie, logement et densification) avec mandat possible selon les thématiques.

**620.501.115 Transagallo : Europe - Tivoli - Affry - Midi : étude CHF 940'000.-**

Le montant a pour but de permettre le lancement des études relatives au déploiement de la Transagallo entre l'Université Miséricorde et le passage du Cardinal sur la base du rapport produit par le Service de la mobilité. L'engagement des études en 2020 permettra une réalisation dans la poursuite des travaux de déploiement du CAD dans le secteur et en amont des travaux du nouveau passage inférieur et de requalification de l'interface Richemond.

**620.503.02 Escaliers couverts tour des chats  
Remparts VdF : travaux d'entretien urgents CHF 645'000.-**

Le montant s'inscrit dans le cadre du projet de pérennisation de l'ouverture au public des enceintes de la Ville de Fribourg, initiée en 2018 en collaboration avec le Canton et Fribourg Tourisme.

Bien que la majeure partie des remparts médiévaux situés sur le territoire communal appartienne à l'Etat de Fribourg, la Ville demeure propriétaire des tronçons suivants :

- les escaliers couverts du funiculaire ;
- les escaliers couverts du chemin de la tour des chats ;
- le segment de muraille faisant front à la Sarine situé aux Petites-Rames ;
- le tronçon de muraille situé dans le quartier des Forgerons, au lieu-dit de la ruelle des Poletz.

Dans le cadre de la pérennisation de l'accès public des enceintes de la Ville de Fribourg une analyse de l'état des remparts a été requise, afin d'établir la viabilité des ouvrages pour des raisons sécuritaires, notamment.

Dans ce contexte, il est apparu que ces ouvrages nécessitent la mise en œuvre de travaux d'assainissement à exécuter entre 2020 et 2021, en fonction du niveau de dégradation. En l'état, il apparaît que des travaux de première urgence, à réaliser en 2020, concernent les escaliers couverts qui longent le tronçon de muraille situé entre la tour des chats et la porte de Berne. Les travaux prévus en 2021 feront l'objet d'une demande de budget d'investissement en catégorie II dans le cadre du budget y relatif.

L'estimation des coûts a été confiée au bureau d'architecture mandaté par le Canton pour la gestion des travaux d'assainissement des remparts. Elle a été établie sur la base d'un cahier des charges rédigé en collaboration avec le Service des biens culturels et du Service d'archéologie de l'Etat.

Le montant requis inclut les prestations de taille de pierre, de maçonnerie, de charpente bois, de serrurerie, de ferblanterie, de pose d'échafaudages et des honoraires d'architecte et d'ingénieur.

**621.506.18 Parcs et Promenades – véhicules /  
remplacements 2020 CHF 95'000.-**

**REPLACEMENT TRACTEUR FORD FR 57639**

- **Caractéristiques**  
Première immatriculation en 1987, 5'100 h. Après 32 ans de service, le moteur n'est plus réparable à cause d'une fissure dans le bloc moteur. Remplacement par un véhicule d'occasion.
- **Utilisation du véhicule**  
Travaux de treuillage et de débardage en forêt  
Sécurité lors des abattages d'arbres en ville  
Chargement de terres, de graviers sur les chantiers avec le chargeur frontal  
Manutention de troncs avec le chargeur frontal  
Travaux d'entretien des terrains de sports avec des machines lourdes
- **Coût du remplacement**  
Le coût du remplacement de ce véhicule par un modèle similaire d'occasion s'élève à CHF 45'000.-

## REMPLACEMENT RENAULT KANGOO FR 23849

- Caractéristiques  
Première immatriculation en 2008, 150'000 km uniquement en ville, norme antipollution ancienne. Après 11 ans de service, ce véhicule présente une forte corrosion sur l'ensemble du châssis et la mécanique n'est plus fiable. Remplacement par un véhicule 100% électrique nettement plus écologique.
- Utilisation du véhicule  
Utilisation pour la gestion de l'unité des Parcs et Promenades (véhicule de service)  
Transport de personnes et de petit matériel.
- Coût du remplacement  
Le coût du remplacement de ce véhicule par un modèle électrique de dernière génération s'élève à CHF 40'000.-. Il faut y ajouter une borne électrique estimée à CHF 10'000.- pour recharger les batteries du véhicule. Investissement total CHF 50'000.-

**700.506.59** *Si unifié et outils de gestion pour bibliothèques et ludothèques* **CHF 107'000.-**

*Le montant est prévu pour les études et la réalisation.*

Le Service de la culture souhaite déployer un projet important en lien avec la Bibliothèque de la Ville, la Deutsche Bibliothek Freiburg et la Ludothèque de Fribourg. Il s'agit de proposer un fonctionnement commun avec pour ambition de :

- doter la Ville de Fribourg d'une institution culturelle forte, d'un centre de compétences ;
- muer les bibliothèques en troisième lieu de vie ;
- répondre aux besoins de la population d'une ville de la taille et de la qualité de Fribourg ;
- valoriser et encourager le bilinguisme ;
- coordonner l'animation et la médiation culturelle ;
- rationaliser l'utilisation des locaux, optimiser les ressources humaines et financières ;

- positionner l'offre tous publics de la Ville de Fribourg, en complément à l'offre de la BCU.

Pour conduire cette réalisation et être pleinement opérationnel au 1er juillet 2020, la gestion informatique sera commune pour la Bibliothèque de la Ville, la Deutsche Bibliothek Freiburg et la Ludothèque de Fribourg. La demande de crédit comprend :

- la fusion des catalogues des bibliothèques et l'intégration du catalogue de la Ludothèque dans le logiciel de gestion actuel ;
- l'acquisition et l'installation des bornes de prêt (système RFID Identification par radio-fréquence) ;
- la réalisation des travaux d'électricité et de raccordement au réseau informatique.

**700.506.60 Fibre optique FriNet<sup>3</sup> 2020 + redondance CHF 150'000.-**

*Le montant est prévu pour les études et la réalisation.*

Les objectifs restent inchangés, à savoir la connexion des sites tant pour la partie informatique que pour la partie télécommunication (incluant la téléphonie All IP) :

Objets	Domaine	Etat
Sites administratifs Ville de Fribourg y compris Châtillon	IT-Telecom	Terminé
Nouveau site du Contrôle de l'habitant	IT-Telecom	Phase finale
Redondance des liaisons entre les datacenters	IT-Telecom	Terminé
Sites scolaires et parascolaires	IT-Telecom	Terminé
Sites : AES Pérolles, Villa Thérèse	IT-Telecom	Phase finale
Sites propres à la Police locale et à la Mobilité	IT-Telecom	En cours
Redondance générale du réseau	IT-Telecom	En cours
<b>Nouveau en termes d'importance</b> : requalifications et transformations de plusieurs sites impliquant le redéploiement des infrastructures de télécommunication : quartier du Bourg en plusieurs étapes, rénovation Hôtel Cantonal, site sportif St-Léonard	IT-Telecom	En cours

Il s'agit d'assurer les travaux selon la planification établie et de disposer des moyens financiers pour saisir et intégrer des opportunités liées à des besoins changeants.

**Rappel du mode opératoire** : pour réaliser les extensions aux moindres coûts, une veille est opérée par un ingénieur-conseil sur les annonces de chantiers sur le territoire communal ; en fonction des intérêts des participants, des décisions sont prises pour enfouir un nouveau segment de fibre optique. La difficulté réside dans la conciliation des besoins, opportunités, calendrier et budget ; une vision à long terme, une information en continu sur les projets de nouvelles constructions communales et une coordination efficace sont les clés de succès.

---

<sup>3</sup> Consortium regroupant la Ville de Fribourg, l'Etat de Fribourg (SITel), l'Université de Fribourg et la Haute école d'ingénierie et d'architecture (HEIA-FR). FriNet poursuit depuis une dizaine d'années le développement d'un vaste réseau de fibre optique "propriétaire" pour les besoins de chacun de ses membres. La Ville bénéficie d'un réseau rapide et sécurisé pour relier ses différents sites : accès aux systèmes d'informations, internet, téléphonie IP.

**700.506.61 SI Aide sociale, adaptations à la législation cantonale CHF 80'000.-**

*Le montant est prévu pour les études et la réalisation.*

La Ville de Fribourg avait acquis au début des années 2000 une solution pour la gestion des affaires sociales, Aide sociale et Curatelles. Après environ quinze ans, un audit a été réalisé sur ladite solution afin de la moderniser par de nouvelles fonctionnalités en lien avec la digitalisation et par intégration de standards liés aux processus financiers (notamment le trafic des paiements). Les offres pour ces travaux ayant été jugés hors de proportion, les unités ont prospecté le marché pour opérer un choix avec la nouvelle solution. Celle-ci est toujours modulaire et déjà en production pour l'unité des Curatelles d'adultes.

Au moment de lancer la demande d'offre en 2018, un montant global pour le projet avait été estimé sur la base de l'achat du logiciel destiné au Service des curatelles. Ce dernier était de CHF 180'000.-. Lors de l'appel d'offre, en fonction des modifications à réaliser pour rendre le logiciel conforme aux contraintes liées à la loi cantonale sur l'aide sociale, le montant total demandé par la maison Diartis était de CHF 258'818.10. Cette offre a été validée et le projet suit actuellement son cours. L'implémentation est prévue durant le 1er semestre 2020. Le montant prévu au budget des investissements doit donc être augmenté pour être ramené au montant de l'offre. Il s'agit d'une augmentation de CHF 80'000.-.

Ce logiciel de gestion de dossiers, conçu spécialement pour les services sociaux de moyenne et grande taille, semble être adapté et les premiers tests paraissent tout à fait en adéquation avec les besoins du Service de l'aide sociale. Il s'agit là d'une grande amélioration qui va permettre de moderniser l'approche interne du travail social et de rendre toute la structure plus efficiente.

**700.506.62 SI Gestion des bâtiments CHF 195'000.-**

*Le montant est prévu pour les études et la réalisation.*

Actuellement, la Ville de Fribourg ne dispose pas de véritable système d'information (SI) en la matière ni d'outils performant pour remplir certaines missions confiées à plusieurs unités : Service urbanisme & architecture, Service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie, Service des finances. Il faut souligner que le parc immobilier, toutes catégories confondues, totalise près de 250 objets.

Ce projet a pour objectif de disposer d'un outil permettant de recenser, de gérer et de traiter les données relatives à la gestion et à l'entretien du parc immobilier de la Ville de Fribourg :

- établir un état actuel de chaque bâtiment, détail par élément de construction ;
- déterminer la date idéale de remise en état en indiquant les besoins financiers nécessaires ;
- créer des scénarii et planifier les investissements nécessaires selon les interventions retenues ;
- donner une vision d'ensemble des besoins d'entretien et de remise en état du parc : justification des besoins, priorisation, planification à court et moyen termes.

L'étude préliminaire a permis d'identifier une première cible d'une centaine de bâtiments. Ce projet propose une première étape comprenant, outre l'acquisition de l'outil et son installation, les travaux à conduire en termes d'analyse et de documentation concernant prioritairement 60 bâtiments-clés.

Ce projet dotera ainsi les unités d'un véritable outil de gestion moderne pour un domaine important qu'est le patrimoine immobilier. Il constituera la base pour l'établissement de la planification pluriannuelle des travaux d'entretien et d'assainissement ainsi qu'à l'optimisation des investissements qui y sont liés.

**700.506.63 SI Gérance immobilière CHF 100'000.-**

*Le montant est prévu pour les études et la réalisation.*

Ce projet constitue un volet complémentaire à l'objet SI gestion des bâtiments. Actuellement, la Ville de Fribourg ne dispose pas d'un outil de gestion immobilière pour remplir différentes missions confiées au Service urbanisme & architecture (secteur Intendance des bâtiments) et au Service des finances (secteur Immobilier) dont les tâches sont les suivantes :

- gestion administrative des immeubles : contrats de baux, traitement des résiliations, encaissements des loyers, courriers, états locatifs, décomptes de charges, etc
- gestion technique des immeubles : optimisation du suivi des travaux d'entretien, historique des travaux par objet, base de données des conciergeries etc.

Ce projet a pour objectif de disposer d'un outil performant assurant une mise à disposition des informations aux unités en charge, une gestion moderne et une approche « relation-client » facilitée par le suivi des dossiers.

La solution sera intégrée aux autres systèmes d'informations afin d'apporter les synergies attendues.

**911.501.07 Stade Saint-Léonard : Terrain de football synthétique (étude) CHF 100'000.-**

**Changement du revêtement du tapis synthétique des terrains de football - Demande de complément**

La Commission du stade universitaire Saint-Léonard gère et exploite un terrain en herbe naturelle et deux terrains synthétiques.

La Ville de Fribourg en est l'une des partenaires. Par contre, l'ensemble des aspects liés aux travaux d'entretien des installations comme des investissements relève de la responsabilité de l'Université qui soumet des propositions aux membres de la Commission.

En séance du 19 décembre 2018, le Conseil général a accepté un crédit de CHF 680'000.- comme participation de la Ville de Fribourg à l'assainissement, sous certaines conditions dont le suivi de éco-responsable de la filière concernant l'élimination de l'ancien tapis synthétique et des nouveaux granulés de remplissage en matière naturelle. Ce montant incluait le total d'un premier devis et les frais d'honoraires du bureau spécialisé mandaté.

Lors de la procédure d'appel d'offres et de l'analyse plus détaillée de ce projet, la Commission du stade a décidé de porter son choix sur une fibre dont la texture permet de retrouver sa position d'origine plus rapidement après avoir été écrasée par les passages répétés des utilisateurs et probablement d'une durée de vie plus longue. Ce choix induit une plus-value de CHF 80'000.-.

Le disconnecteur (organe de protection obligatoire contre les retours d'eau vers un réseau d'eau protégé, généralement d'eau potable, et de lutte contre la pollution de ce dernier) doit être déplacé et assaini pour une montant de CHF 45'000.-.

Enfin, la taxe d'installation de chantier, facturée de manière systématique sur le domaine public communal, implique une facture de CHF 40'000.- de la part de la Ville de Fribourg. Ville et Canton s'acquittent chacun de la moitié des montants indiqués.

Il convient enfin de préciser que les travaux ont été adjugés et effectués au cours de l'été 2019. Cas échéant, l'homologation de ces terrains n'aurait plus été renouvelée. Une demande de subvention a été déposée par le Maître d'ouvrage auprès de LoroSport. CHF 64'000.- sont attendus. La subvention ne sera précisée qu'à l'issue des travaux et du décompte final. Elle n'est pas incluse dans le montant demandé.

Cet investissement comprend les travaux suivants :

Plus-value liée au choix de la fibre (50% de CHF 81'000.-)	CHF	40'500.-
Assainissement du disconnecteur (50% de CHF 45'000.-)	CHF	22'500.-
Taxe d'empiètement - Installation de chantier (50% de 44'000.-)	CHF	22'000.-
Divers et imprévus (50% de CHF 30'000.-)	CHF	15'000.-
<b>Total TTC (part de la Ville de Fribourg)</b>	<b>CHF</b>	<b>100'000.-</b>

**911.501.08 Terrain de football: Assainissement de l'éclairage 2020**

**CHF 140'000.-**

**TERRAIN DE MON REPOS**

Après avoir procédé aux changements, par étape, des mâts et de l'éclairage des terrains du Guintzet, de Derrière-les-Jardins, du Grabensaal et de la Motta, il convient d'assainir l'éclairage du terrain de Mon Repos et de l'équiper de nouveau matériel répondant aux normes actuelles de sécurité et d'économie d'énergie. C'est ainsi que ces mats seront équipés d'un éclairage LED, soit une technologie ayant un meilleur rendement énergétique que l'ancienne technologie halogène, la Ville de Fribourg se devant d'être exemplaire en la matière.

Les mats seront fixés à l'aide d'écrous adaptés aux contraintes envisagés et pourront de ce fait être déplacés en cas de construction d'un nouveau terrain.

Cet investissement comprend les chapitres suivants :

Fondation et fouille	CHF	20'000.-
Fournitures mâts (transport par hélicoptère)		
Installation électriques	CHF	110'000.-
Honoraires	CHF	10'000.-
Divers et imprévus		
<b>Total TCC</b>	<b>CHF</b>	<b>140'000.-</b>

A la suite de cet assainissement, il restera à équiper quelques surfaces d'entraînement, comme les Grandes Rames.

Pour information, le terrain de Mon repos est principalement, voire exclusivement utilisé par le mouvement junior du FC Schönberg dont la première équipe a accédé à la deuxième ligue fribourgeoise au terme de la saison 2018/2019. Son mouvement junior compte 120 membres à ce jour.

**911.506.01 Terrains de football: arrosages automatiques 2020** CHF 100'000.-

**MOTTA ET DERRIÈRE-LES-JARDINS**

La Ville de Fribourg est propriétaire de 10 terrains de football dont un en matière synthétique et un principalement réservé à la pratique du football américain et au rugby.

Sur ces 10 terrains, un seul – le terrain synthétique – est équipé d'un arrosage automatique et deux – au Guintzet – d'arrosage semi-automatique, exigeant l'intervention d'un collaborateur pour activer et stopper l'arrosage.

Le solde des terrains, soit 7, sont dépourvus de ce système et nécessite l'engagement du personnel de la Ville, souvent des collaborateurs du Secteur des parcs et promenades, qui utilisent des moyens mécaniques demandant passablement de manutention. En effet, pour arroser toute la surface d'un terrain, essentiellement durant les 6 à 8 semaines nécessaires à sa régénération, en juillet et août, il faut compter 5-7 heures par trajet de l'arroseur. Pour un arrosage optimal, il est nécessaire d'effectuer 4 allers-retours.

Afin d'éviter d'ajouter des heures supplémentaires, les opérations se réalisent la plupart du temps en journée, parfois en soirée si les conditions météorologiques l'exigent (ensoleillement marqué).

Cet investissement permettra d'économiser du temps de travail et de l'eau. L'automatisation permet de mieux cibler les horaires d'arrosage et éviter les heures où l'évaporation est notamment la plus importante.

Le devis se présente de la manière suivante :

Programmation – Coffret Perrot Watercontrol		
Arroseurs - Prise d'eau	CHF	25'000.-
Main d'œuvre et direction des travaux	CHF	10'000.-
Sanitaire	CHF	2'500.-
Electricité	CHF	1'500.-
Génie civil	CHF	5'000.-
Divers et imprévus	CHF	6'000.-
<b>Total TTC, par terrain</b>	<b>CHF</b>	<b>50'000.-</b>
<i>Total pour deux terrains CHF 50'000 * 2</i>	<i>CHF</i>	<i>100'000.-</i>

Il est prévu d'équiper d'autres terrains en fonction du plan financier.

**912.501.00 Parc des sports : aménagements sportifs ext.** CHF 100'000.-

Dans le cadre de l'aménagement du Parc des sports situé au chemin des Grottes, des infrastructures extérieures de loisirs viennent compléter l'offre liée à la construction de la DOSF.

Elles seront composées d'une part d'un fitness urbain (modèle du Guintzet) et, d'autre part, de terrain de pétanque).

Ces aménagements, considérés comme des éléments de loisirs sportifs et non destinés prioritairement à usage scolaire, ne sont pas financés par le budget de la DOSF. Ils seront à disposition de la population du quartier et, plus largement, de la Ville. De telles infrastructures en parties similaires, qui ont démontré leur utilité en termes de promotion de la santé et capacité à renforcer la cohésion sociale, existent notamment sur la place du Domino, du Guintzet, dans le quartier de La Neuveville et à proximité de l'étang du Jura.

Cet investissement comprend les chapitres suivants :

Travaux préliminaires	CHF	10'000.-
Fournitures et installations de 5 appareils de fitness	CHF	30'000.-
Fourniture et pose de revêtement de protection sous fitness urbain	CHF	27'000.-
Construction d'un terrain de pétanque	CHF	13'000.-
Honoraires	CHF	15'000.-
Divers et imprévus	CHF	5'000.-
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>100'000.-</b>

**917.506.02 Halle omnisports : Réfection parquet et lignes de jeu** CHF 100'000.-

#### Rénovation du parquet sportif type Retoping parquet STANDARD

La halle omnisports Saint-Léonard, seule infrastructure de ce type homologuées par la Fédération Internationale de Basketball Amateur (FIBA) a été inaugurée en juillet 2010.

Au cours des dix dernières années, le sol sportif a été utilisé de manière constante et significative non seulement par les principaux locataires (Elfic Fribourg et Fribourg Olympic) dix à douze heures/jour durant onze mois/an, mais aussi par la Fédération suisse de basketball, les Finales de la Coupe suisse de volleyball, les dernières éditions des RFI et des championnats suisses d'art martiaux, selon une liste non exhaustive.

Dans le but de préserver de manière pérenne la qualité du sol sportif, d'éviter de lourds travaux, de conserver l'homologation de la FIBA et de permettre aux deux clubs locaux de bénéficier d'installations leur permettant de maintenir leur niveau de jeu, une intervention consistant à la rénovation du sol sportif s'avère nécessaire.

Cet investissement comprend les travaux suivants :

Installation de chantier	CHF	4'000.-
Rénovation du sol, retoping du parquet et marquage des aires de jeux selon les normes internationales	CHF	80'000.-
Finitions	CHF	3'000.-
Nettoyage	CHF	5'000.-
Divers et imprévus	CHF	8'000.-
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>100'000.-</b>

### 3. Investissements à voter ultérieurement (Catégorie III)

Les projets d'investissements qui suivent feront l'objet d'un Message spécial au Conseil général avant leur réalisation :

200.503.00	Achats en lien avec la PFA	CHF	500'000.-
532.506.08	Station d'épuration traitements des micro-polluants (1ère tranche)	CHF	3'600'000.-
531.503.00	Décharge de Châtillon: halle de stockage (y.c. solaire)	CHF	500'000.-
532.506.09	STEP: installation production de chaleur CAD 2020	CHF	2'500'000.-
611.503.36	BATPOL : Bâtiment Police (6 étages) - réalisation	CHF	15'800'000.-
612.503.106	Ecole Vignettaz : transformation bâtiment B - réalisation	CHF	6'350'000.-
620.501.68	Parking Grenette : relocalisation parcage AGGLO 3M.04.03	CHF	260'000.-
620.501.87	Grand-Places : espaces publics (parking liaison/FR centre) - réalisation	CHF	3'100'000.-
620.501.89	Sarine revitalisation: étude	CHF	1'050'000.-

620.501.91	AGGLO 3M.06.01 Voies verte s/anciennes voies TPF	CHF	6'625'000.-
620.501.112	Réaménagement de la Planche Supérieure - étude	CHF	1'460'000.-
620.501.108	Place Marché aux poissons, Rue Pierre Aeby - étude	CHF	700'000.-
620.503.03	Réaménagement Ancienne Douane	CHF	2'000'000.-
<b>Total de la catégorie III</b>		<b>CHF</b>	<b>44'445'000.-</b>

## **B. Capacité d'investissement et charges financières**

### **1. Capacité d'investir**

La marge d'autofinancement nette (amortissements moins excédent de charges du compte de fonctionnement et variation de réserves) était de CHF 24.1 mio au budget 2019, elle est de CHF 0.3 mio au budget 2020, en raison principalement du versement de CHF 12.3 mio planifié en janvier au profit de la CPPVF et de la diminution des avoirs au bilan (CHF 10.0 mio), anticipant l'évolution des avances de paiements d'impôts liée aux taux d'intérêts.

### **2. Financement des investissements**

Comme l'indique le tableau ci-après, les besoins en liquidités se montent à CHF 63.0 mio, compte tenu du prélèvement et de l'attribution aux réserves, des financements spéciaux ainsi que des montants décidés dans les années antérieures mais encore non dépensés.

### **3. Charges financières**

Le besoin de trésorerie supplémentaire génère des charges financières calculées à un taux d'intérêt de 1.0% sur une moyenne de 6 mois.

## CHAPITRE VIII

### Obtention d'une limite de crédit pour financer des ponts de trésorerie communale

#### A. Besoin de liquidités arrêté au 31.12.2020

Tableau des Flux de trésorerie

En millions de francs	Budget 2020
<b>Résultat du compte de fonctionnement</b>	0.4
<b>Amortissements</b>	16.7
<b>Variations non monétaires du bilan (p.ex. variation des réserves)</b>	-16.8
<b>Cash flow (cash drain) provenant de l'activité d'exploitation (MNA)</b>	<b>0.3</b>
<b>Dépenses</b>	<b>90.8</b>
<i>Investissements</i>	90.8
<i>Désinvestissement</i>	0.0
<b>Cash flow (Cash drain) provenant de l'activité d'investissement</b>	<b>90.8</b>
<b>Free Cashflow</b>	<b>-90.5</b>
<b>Augmentation de capital étranger</b>	80.0
<b>Remboursement de capital étranger</b>	-17.0
<b>Cash flow (Cash drain) provenant de l'activité de financement = Besoin de trésorerie supplémentaire</b>	<b>63.0</b>
<b>Fluctuation de trésorerie</b>	<b>-27.5</b>
Liquidités au 01.01	37.7
Liquidités au 31.12	10.2
<b>Fluctuation de trésorerie</b>	<b>-27.5</b>

Le besoin de trésorerie supplémentaire à moyen-long terme, selon le tableau de flux de trésorerie ci-dessus et en fonction des investissements prévus, se montera en 2020 à CHF 63.0 mio.

Comme chaque année, le Conseil communal sollicite le Conseil général pour pouvoir procéder à des ponts de trésorerie. Le montant maximal de CHF 20.0 mio au cours de l'année 2020 est sollicité.

-----  
**LE CONSEIL COMMUNAL propose au Conseil général l'approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune de Fribourg pour l'exercice 2020, selon projets d'arrêtés ci-annexés, ainsi que l'octroi des crédits d'investissements demandés.**  
-----

-----  
Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

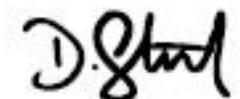
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic



Thierry Steiert

Le Secrétaire de Ville



David Stulz

**Annexes : 2 projets d'arrêté**

( Projet )

Fribourg, le

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- ☛ La Loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- ☛ le Message n° 47 du Conseil communal du 5 novembre 2019 ;
- ☛ le Rapport de la Commission financière,

a r r ê t e :

**Article premier**

Le Conseil communal est autorisé à baisser le coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et morales de 81,6% à 80% de l'impôt cantonal de base et sur le bénéfice et le capital de 81,6% à 80% de l'impôt cantonal de base pour les années 2020 et 2021. Pour le budget 2022, le coefficient de 81,6% sera à nouveau applicable, sous réserve d'une décision de prolongation ultérieure.

**Article 2**

Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2020 est approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des charges :	CHF	264'845'942.20
Total des revenus :	CHF	265'279'231.30
<b>Résultat (bénéfice) :</b>	<b>CHF</b>	<b>433'289.10</b>

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président

Le Secrétaire de Ville adjoint

Blaise Fasel

Mathieu Maridor

		( Projet )				
LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG			520.501.101	Dangers naturels : assainissement falaises 2020	CHF	1'000'000.-
vu			520.501.102	Loi s/handicapés (Lhand) : Mise en conformité des arrêts TC 2020	CHF	150'000.-
<ul style="list-style-type: none"> <li>☛ La Loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;</li> <li>☛ le Message n° 47 du Conseil communal du 5 novembre 2019 ;</li> <li>☛ le Rapport de la Commission financière,</li> </ul>			520.501.103	Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit 2020	CHF	250'000.-
a r r ê t e:			520.501.104	Mur des Alpes/Bletz – assainissement de la galerie de captage	CHF	50'000.-
<b>Article premier</b>			520.501.105	Mur Grand-Fontaine: Rénovation du mur	CHF	105'000.-
Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants :			520.501.106	Passage Inférieur Route-Neuve 41 : Travaux d'assainissement	CHF	71'000.-
300.506.21	Mise à jour de l'infrastructure informatique des bâtiments scolaires	CHF	520.501.107	Ouvrage d'art : Pont de Zähringen (étude complémentaire)	CHF	300'000.-
300.506.22	Mise à niveau du parc informatique (rentrée 2020/2021)	CHF	520.506.23	Monte-charge y.c tableau électrique	CHF	220'000.-
300.506.23	Renouvellement du mobilier scolaire + informatique 2020	CHF	520.506.24	Véhicules : remplacements 2020	CHF	810'000.-
310.506.00	Renouvellement appareils salle AC du Belluard	CHF	531.506.02	Décharge de Châtillon: achat d'une chargeuse à chenilles	CHF	350'000.-
311.506.01	Nouveau mobilier CO Jolimont	CHF	560.506.04	Assainissement éclairage halogène métal	CHF	100'000.-
402.506.02	Raccordements électriques pour manifestations 3e tranche	CHF	560.506.05	Développement énergétique 2020	CHF	300'000.-
430.501.18	Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école, piétons, deux-roues, transports publics	CHF	560.509.00	Projet biotopes	CHF	50'000.-
520.501.100	Entretien des chaussées et trottoirs 2020	CHF	611.503.40	Assainissements énergétiques : chauffage & enveloppe 2020	CHF	550'000.-
			611.503.41	Joseph Piller : transformation intérieure complémet	CHF	200'000.-
			611.503.42	Sécurité, nouvelles normes incendies, électricité 2020, travaux	CHF	75'000.-
			612.503.102	AES Vignettaz : aménagement AES provisoire dans locaux existants	CHF	100'000.-
			612.503.103	Colonie de Sonnenwyl: renforcement structurel	CHF	150'000.-
			612.503.104	Ecole de la Vignettaz : assainissement des installations de régulation	CHF	250'000.-
			612.503.105	Ecole de la Vignettaz : transformation du bâtiment B - études compl.	CHF	185'000.-

613.503.42	Maison de quartier ancien kiosque Vignettaz : chang. d'affectation et transform. int.	CHF	150'000.-	620.503.02	Escaliers couverts tour des chats Remparts VdF : travaux d'entretien urgents	CHF	645'000.-
614.503.03	Site des Neigles: transformations intérieures	CHF	180'000.-	621.506.18	Parcs et Promenades – véhicules / remplacements 2020	CHF	95'000.-
615.503.02	Derrière-les-jardins : dépôt sport et WC publics	CHF	60'000.-	700.506.59	SI unifié et outils de gestion pour bibliothèques et ludothèques	CHF	107'000.-
618.503.34	Route des Neigles 39 : assain. Locaux/WC	CHF	762'000.-	700.506.60	Fibre optique FriNet 2020 + redondance	CHF	150'000.-
620.501.85	Requalification du Pont de Zaehringen (étude)	CHF	242'400.-	700.506.61	SI Aide sociale, adaptations à la législation cantonale	CHF	80'000.-
620.501.100	Sarine revitalisation: complément étude AVP	CHF	100'000.-	700.506.62	SI Gestion des bâtiments	CHF	195'000.-
620.501.101	Passage inférieur avenue du Midi - secteur 3 : factures 2019-2020	CHF	160'000.-	700.506.63	SI Gérance immobilière	CHF	100'000.-
620.501.102	Adaptation du PAL aux planifications supérieures (étude)	CHF	80'000.-	911.501.07	Stade Saint-Léonard : Terrain de football synthétique (étude)	CHF	100'000.-
620.501.103	Couverture de l'A12 - budget 2020	CHF	65'000.-	911.501.08	Terrain de football: Assainissement de l'éclairage 2020	CHF	140'000.-
620.501.104	Haus der Farbe : Etude sur les teintes des façades en milieu urbain	CHF	60'000.-	911.506.01	Terrains de football: arrosages automatiques 2020	CHF	100'000.-
620.501.105	Place de jeux : Kybourg	CHF	100'000.-	912.501.00	Parc des sports : aménagements sportifs ext.	CHF	100'000.-
620.501.106	Place de jeux Domino : remise en état (étude)	CHF	125'000.-	917.506.02	Halle omnisports : Réfection parquet et lignes de jeu	CHF	100'000.-
620.501.107	Place de la Coutellerie requalification : étude et réalisation	CHF	350'000.-				
620.501.109	Place Vignettaz-Daler - étude	CHF	240'000.-				
620.501.110	Préparation du Projet d'Agglomération 4 (étude)	CHF	120'000.-				
620.501.111	Réaménagement de la Planche Inférieure et du Karrweg	CHF	635'000.-				
620.501.113	Signalétique site St-Léonard	CHF	60'000.-				
620.501.114	Stratégie urbaine post-PAL 2018 :2020	CHF	80'000.-				
620.501.115	Transagglo : Europe - Tivoli - Affry - Midi : étude	CHF	940'000.-				

*Ces achats, études ou travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.*

532.501.49	Collecteurs évacuation des eaux 2020	CHF	1'000'000.-
532.501.50	Etude production d'hydrogène pour traitement micro-polluants et vhc	CHF	50'000.-

*Ces investissements seront financés par les taxes de raccordement.*

### **Article 2**

Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégorie I et II, se montant à CHF 92'773'081, est approuvé. Il se présente de la façon suivante :

Solde des investissements déjà votés (Cat. I)	CHF	76'885'681.-
Investissements à voter au budget 2020 (Cat. II)	CHF	15'887'400.-

### **Article 3**

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

### **Article 4**

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2020, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximum de CHF 20.0 mio.

### **Article 5**

Chacun des crédits d'investissements prévus à l'article 2 peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

### **Article 6**

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg à voter ultérieurement (Catégorie III), pour CHF 44'445'000.-, qui pourront faire l'objet d'un Message au cours de l'année 2020.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président

Le Secrétaire de Ville adjoint

Blaise Fasel

Mathieu Maridor